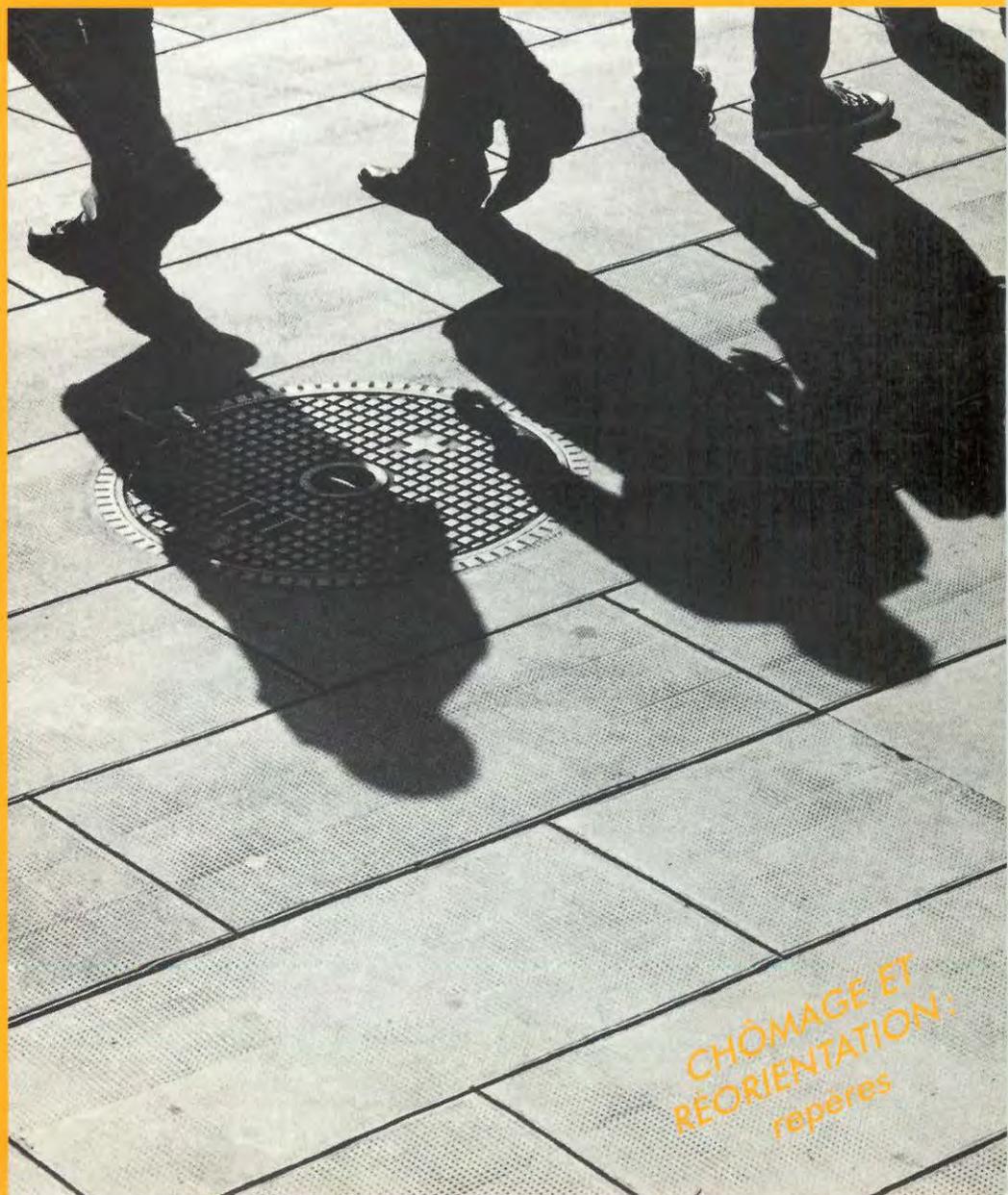


expression

REVUE D'INFORMATION SOCIALE

DÉCEMBRE 1992 **75**



CHÔMAGE ET
RÉORIENTATION :
repères

Directeur de la revue

Marcel Fallet

Secrétaire de rédaction

Odile Benoist

Comité de rédaction

Hélène Assimacopoulos – Odile Benoist

Daniel Dind – Italo Musillo

Collaborations

Antonio Arce, HG

Jeannie Coray – Bridget Dommen – Brigitte Dumas

Jean-Pierre Fragnière (Lausanne)

Nicolas Queloz (Fribourg) – Michel Vuille

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

La reproduction des textes parus en **Expression** est souhaitée, sous réserve de la mention de leur source.

Composition et montage : ITP

Impression : SRO-Kundig SA

Expression, revue d'information sociale, est éditée par le service d'information sociale et juridique de l'Hospice général

12, Cours de Rive – c.p. 430 – 1211 Genève 3

tél. 022/736 31 32 – fax 022/736 35 46

Parution : 6 fois par an – Abonnement annuel : Fr. 35.–

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation.

sommaire

Décembre 1992 - n° 75



Couverture :
Interfoto

- Editorial*
- 3 **Aller plus loin dans l'imagination** Marcel Fallet
- Dossier*
- 5 **Chômage et assistance**
- 5 **Arrêt sur images** Christine Boyer
- 9 **Statistiques 92 : secteur d'action sociale HG**
- 17 **Chômeurs en fin de droits à l'assistance** Eric Etienne
- 19 **La réorientation professionnelle des adultes**
- Entretien avec** Grégoire Evequoz
- Rencontres*
- 25 **Colloque Travail social et approche systémique** Claude Julier
- 27 **Crise de la presse genevoise** Léon Meynet
- Actualités*
- 29 **Le Racard** Miguel D. Norambuena
- 32 **Pour une psychiatrie toujours plus humaine (GRAAP)**
- 34 **Traité EEE et assurances sociales** Brigitte Dumas
- 36 **Nouvelles brèves**
- 42 **Le point sur... l'aide aux victimes d'effractions** Jeannie Coray
- 44 **Expression 1993 : quoi du nouveau ?**
- Agenda*
- 45 **Rencontres à Genève**
- 47 **Rencontres en Suisse**
- 48 **Rencontres à l'étranger**
- Documentation HG* Ghislaine
- I-III **Acquisitions récentes** Tonascia-Ledru
- IV **Quelques livres pour grandir, à offrir, à s'offrir...**

Aller plus loin dans l'imagination

Pour notre revue, l'année 1992 s'achève avec ce numéro 75 par lequel nous souhaitons vous faire part de quelques réflexions sur l'une des nombreuses préoccupations actuelles : l'orientation professionnelle.

En ce temps de difficultés économiques dont les conséquences montrent tristement leurs effets – une certaine insécurité et un « cortège » de chômeurs qui ne fait que s'accroître – quelques grands services de l'Etat parlent de plus en plus de recyclage et de réorientation des adultes comme d'un antidote possible à cette dure réalité. Est-ce un « remède » efficace ? Qu'en est-il de ce problème ?

Nous avons donc choisi de donner la parole à l'un des acteurs sociaux qui assurent dans sa quotidienneté le pilotage du service de l'orientation de l'OOF¹.

Le regard que Grégoire Evequoz porte sur la formation – orientation des adultes est complété dans ce numéro par la réflexion de Christine Boyer et Eric Etienne du secteur d'action sociale de l'Hospice général chargé, rappelons-le, de l'assistance publique. Nous y avons adjoint les données 92 rassemblées par le service de recherche et statistique de notre institution sur l'activité de ce secteur social, données en lien avec l'assistance et le chômage.

Ces trois approches confirment et illustrent la gravité de la situation sur le plan du chômage et de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, souvent due à une lacune en matière d'orientation ou de formation professionnelle.

¹ Office d'orientation et de formation professionnelle – 6, rue Prévost-Martin – 1205 Genève
tél. 705 01 11

Le mal est aujourd'hui à ce point profond qu'il impose, de la part des instances genevoises concernées, d'aller plus loin dans l'imagination. La lecture de ces pages soulève en effet de graves interrogations par rapport à des souffrances personnelles bien réelles, que les propos tenus et les chiffres présentés évoquent tout en les désincarnant.

Dans cette ambiance plus que morose, que peut-on espérer, voire souhaiter pour 1993 ? Une année meilleure, franchement il est bien difficile d'y croire. Mais il est d'autant plus nécessaire que les partenaires sociaux parviennent à des solutions réalistes et acceptables, dans une volonté de collaboration qui tienne compte des situations les plus précaires et de celles pouvant basculer dans la précarité.

Quant à notre rédaction, elle compte bien assurer au mieux sa responsabilité d'informateur. A cette fin, vous découvrirez en cours de lecture (p. 24) quelques changements que nous allons progressivement introduire en *Expression*, afin de mieux couvrir le champ du social.

En espérant vous compter parmi nos fidèles lecteurs, je vous souhaite, avec les membres de notre rédaction, et malgré la noirceur des temps, une belle année 1993.

Marcel Fallet



Chômage et assistance

Arrêt sur images

Christine Boyer*

FORUM
SUR LES
CHÔMEURS EN
**FIN DE
DROITS**

«Mieux vaut n'avoir pas dit quelque chose et avoir le regret de ne l'avoir pas dit ce qui peut se rattraper, que l'avoir dit et regretter de l'avoir dit, ce qui ne peut se réparer.»

Paul Léautaud

Lors du Forum sur les chômeurs en fin de droits, réuni cet automne par notre institution, il m'incombait de faire le point de la situation du chômage à l'Hospice général. C'était le 3 novembre 1992.

Aussitôt après, en l'espace d'une dizaine de jours, une cinquantaine de consultants se sont adressés à nous pour des renseignements ou une prise en charge, essentiellement des problèmes liés au chômage; certains d'entre eux étant fort peu préparés à la réalité de l'assistance... Un raccourci saisissant et un reflet hélas fidèle de la situation actuelle.

Sous le regard de la statistique

Depuis 1988, le service recherche et statistique de notre institution établit chaque année un relevé sur la base de quelques indicateurs socio-économiques, ce qui nous permet d'apprécier l'évolution de l'assistance publique mais aussi l'activité d'information sociale, aspect le plus méconnu de notre mandat. Voir à cet égard le graphique 1, volet statistiques de ce dossier (pp. 9 à 15).

Conscient du fait que la situation économique allait tôt ou tard exclure les plus «fragiles» d'entre nous, le secteur d'action sociale de l'Hospice général a mené depuis trois ans une action ayant pour but d'éliminer de l'assistance publique ce qui n'avait rien à y faire, en particulier les nombreuses avances que

nous effectuons pour d'autres institutions, transformant par là même des assurés en assistés (graphique X, p. 15).

Nous avons également souhaité corriger autant que faire se peut l'image «Bancomat» à laquelle on nous assimile trop souvent.

Agir en amont de l'assistance nous semble indispensable car, comme le disait Voltaire à propos de la parole, l'assistance est la meilleure mais aussi la pire des choses.

Progression des demandes d'assistance

Depuis 1990, nous constatons une progression des demandes d'assistance consécutive à la détérioration du marché de l'emploi. Mais, comme le remarque notre service recherche et statistique, il n'existe pas de corrélation entre

* Chef de service, secteur d'action sociale/HG.

la forte hausse du nombre des chômeurs et l'évolution des dossiers d'assistance (graphique ci-dessous).

L'allongement de la durée des indemnités chômage, de même que la suppression en février 1992 des «avances» effectuées par l'Hospice général, ont contribué à éviter ou à retarder l'entrée des chômeurs de longue durée dans le circuit de l'assistance.

Toutes ces situations bénéficient de l'aide de l'Hospice général selon les critères de l'assistance publique que je rappelle pour mémoire :

- intervention selon les directives édictées par le Département de prévoyance sociale (montants maximum),
- constitution d'une dette d'assistance.

Les premiers touchés

La clientèle «traditionnelle» de l'Hospice général a été la première touchée par les effets de la crise. Comme le dit la revue Alternative économique dans son numéro de juillet 1991 : «On n'est pas chômeur simplement parce qu'on n'a pas l'âge, pas le profil, pas le niveau, on l'est aussi parce que les entreprises ont

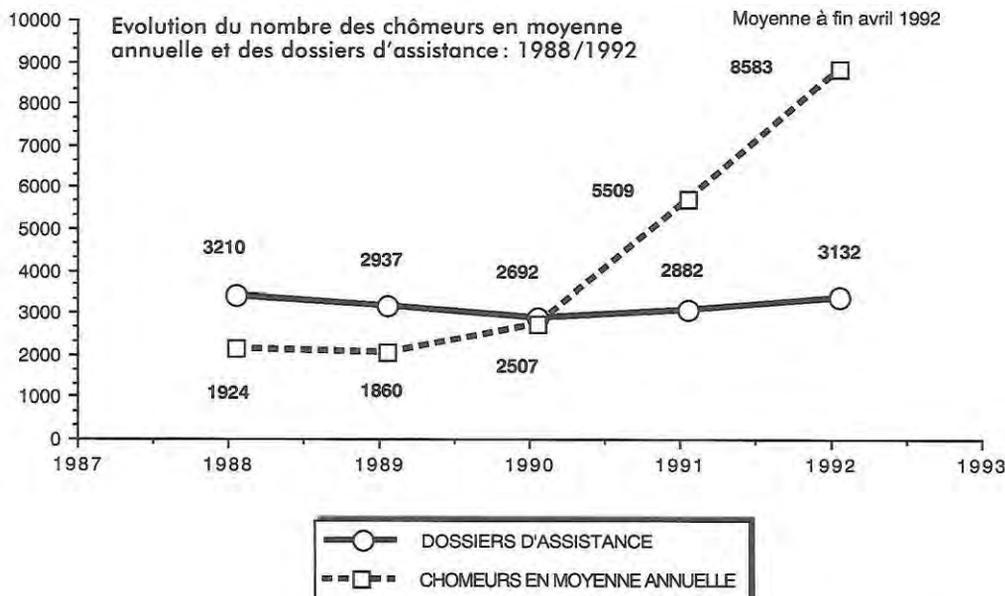
choisi un type de politique fondé sur la flexibilité et la précarisation de la main-d'œuvre».

Quelques chiffres :

- 27 nouvelles situations de chômeurs en fin de droits pour la période juillet/août/septembre 92.
- 50 demandes pour la période du 10 au 19 novembre 92. L'arrêté urgent portant à 400 le nombre d'indemnités va probablement repousser l'échéance pour une partie d'entre eux.
- Au 30 avril 92, plus de 50% (50,32) des situations suivies par le secteur d'action sociale de l'Hospice général avaient un rapport direct avec les difficultés liées à l'emploi :
 - 13,03% d'avances chômage
 - 6,39% de personnes en fin de droits : 200 dossiers
 - 10,86% d'indemnités insuffisantes.

Ce dernier pourcentage concerne des situations en dessous des normes d'assistance, pourcentage qui risque de s'amplifier avec le nouveau taux d'indemnisation à 70%.

- 19,41% de personnes sans droits.





CIRIC

Ceci est d'autant plus cause d'exclusion pour une femme seule avec des enfants, souvent fragilisée par une rupture; pour celui qui n'a pas de logement; qui ne connaît pas la langue ou sait à peine lire et qui trop souvent a des dettes, qui n'a pas de formation ou si peu...

Solutions classiques et pistes nouvelles

Les travailleurs sociaux de l'Hospice général apportent des solutions classiques à ces situations par des réponses d'orientation, des conseils, des prises en charge financières.

Ces réponses n'étant toutefois pas suffisantes, et parfois inadéquates, il a été créé des unités chargées de maintenir une relation avec le monde du travail. Eric Étienne reprend ce point dans la seconde partie de cet article, et évoque les perspectives et pistes de réflexion qui sont celles de notre institution pour préserver, malgré la réalité particulièrement difficile que nous vivons, la dignité et la liberté des consultants qui s'adressent à nous.

Une progression des demandes d'assistance consécutive à la détérioration du marché de l'emploi.

C'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité provoquer ce *Forum sur les chômeurs en fin de droits*, tant il nous semblait nécessaire de réunir autour d'une table (trop chargée il est vrai) tous les partenaires – Etat, syndicats, services sociaux – concernés par le chômage de longue durée, et de dire aussi qu'il existe sûrement d'autres réponses que celles consistant à s'en remettre essentiellement au social pour le gérer. ■

Documents de référence :

- le *Guide-Service*, aide-mémoire juridico-social édité par l'Hospice général, comprend entre autres rubriques des fiches consacrées à l'assurance chômage, récemment remises à jour. Renseignements sur les conditions d'obtention de ce guide à l'abonnement (3 classeurs au total) ou d'une série de fiches portant sur un sujet précis: tél. 736 31 32 (interne 254).
- Bibliographie *Forum-Chômage* disponible auprès du centre de documentation HG.

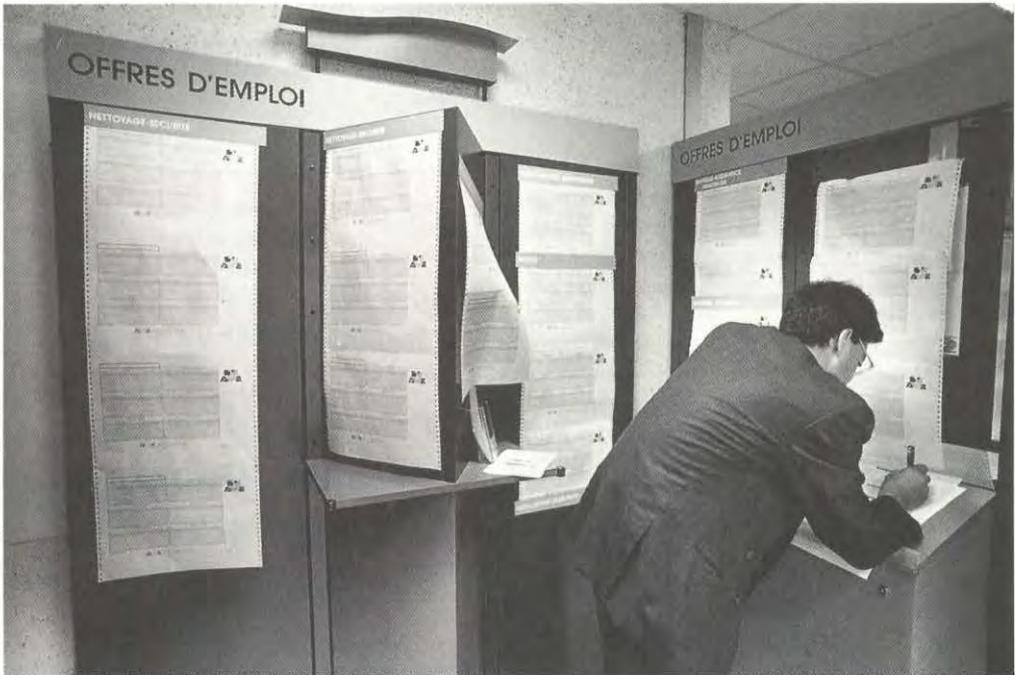
Poursuite de la réflexion dans le cadre des Rencontres du mercredi organisées par l'Hospice général :

le **24 février 93** à 14 h
Forum UCJG,
9, av. Sainte-Clotilde
sera abordé le thème

Emploi-chômage les perspectives

Une bibliographie sera mise à disposition
Renseignements: tél. 736 31 32

Refuser la fatalité menant du chômage à l'assistance.



CIRIC

Statistique 1992

Secteur d'action sociale HG

Le secteur d'action sociale de l'Hospice général assure le mandat d'assistance publique pour toute personne résidant à Genève, à l'exclusion des requérants d'asile. Les travailleurs sociaux, répartis dans les centres de quartier, prennent également en charge des personnes qui ont besoin d'aide sociale mais sans intervention financière: il s'agit alors de dossiers dits «BIS» (Bureau d'information sociale).

La statistique porte sur l'ensemble de ces dossiers qui sont en cours au moment du relevé ou qui ont été actifs pendant l'exercice écoulé.

Pour des raisons d'organisation interne au secteur d'action sociale, la période considérée va du 1^{er} mai de l'année précédente au 30 avril de l'année en cours.

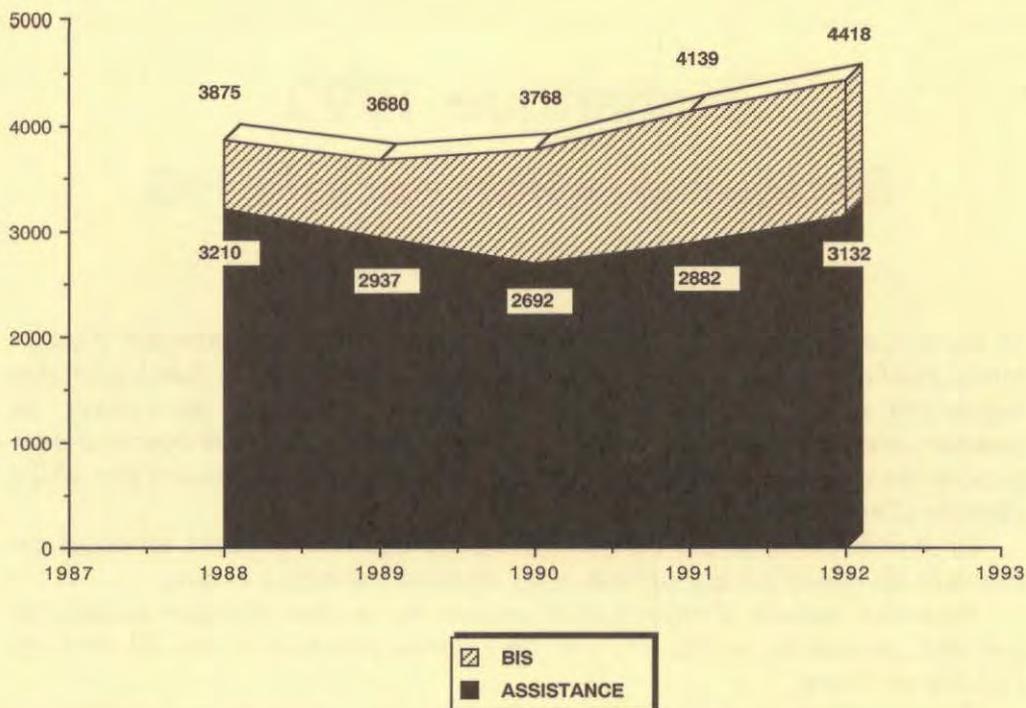
Nous présentons ci-dessous quelques données issues de cette statistique qui comprend de nombreuses variables. Les personnes souhaitant connaître d'autres éléments peuvent s'adresser au service recherche et statistique de l'Hospice général¹.

Graphique I	Total des dossiers traités: assistance et BIS 1988/1992
Graphique II	Dossiers d'assistance et BIS: répartition par sexe 1992
Graphique III	Dossiers d'assistance: répartition par nationalité 1988/1992
Graphique IV	Dossiers BIS: répartition par nationalité 1988/1992
Graphique V	Dossiers d'assistance et BIS: répartition par groupes de pays
Graphique VI	Dossiers d'assistance: répartition par groupes d'âge
Graphique VII	Dossiers BIS: répartition par groupes d'âge
Graphique VIII	Dossiers d'assistance: répartition par état civil
Graphique IX	Dossiers BIS: répartition par état civil
Graphique X	Evolution des avances pour les dossiers d'assistance
Graphique XI	Bas salaires et endettement en % du total des dossiers: 1988/1992

¹ 13, rue Verdaine, 1204 Genève, tél. 311 83 11.

Graphique I

TOTAL DES DOSSIERS TRAITES : ASSISTANCE ET BIS 1988/1992



Evolution du nombre des dossiers :

Année	Assistance	BIS	Total
1988	3210	665	3875
1989	2937	743	3680
1990	2692	1076	3768
1991	2882	1257	4139
1992	3132	1286	4418

Evolution en % :

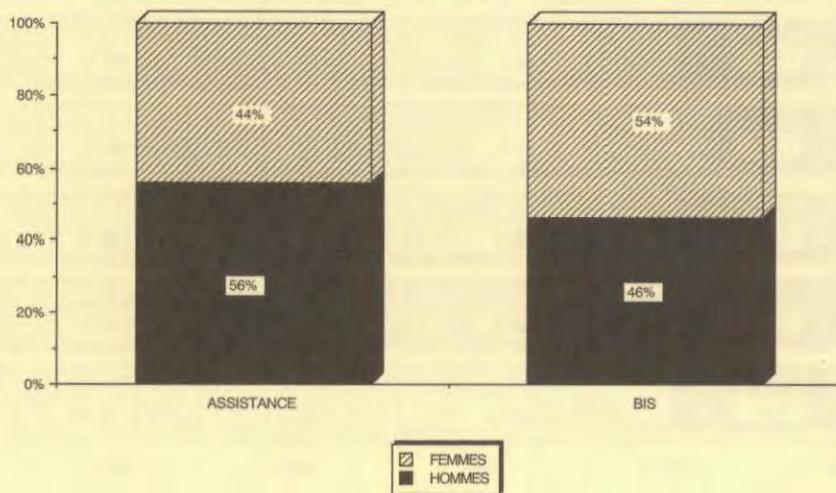
1989	-8,5%	+11,7%	-5,0%
1990	-8,3%	+44,8%	+2,4%
1991	+7,0%	+16,8%	+9,8%
1992	+8,7%	+8,7%	+6,7%

Nombre de personnes concernées par l'assistance année 1992

Adultes	Enfants (0-19 ans)	Total
3447	1747	5194 dont 2924 suisses et 2270 étrangers

Graphique II

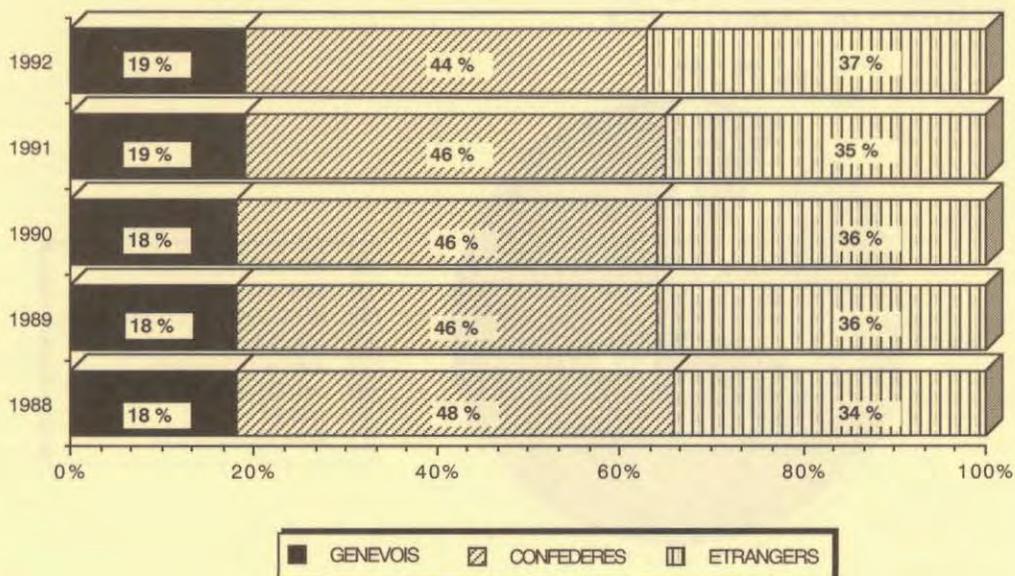
DOSSIERS D'ASSISTANCE ET BIS : TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR SEXE ANNEE 1992



La répartition par sexe ne s'est quasiment pas modifiée entre 1998 et 1992.

Graphique III

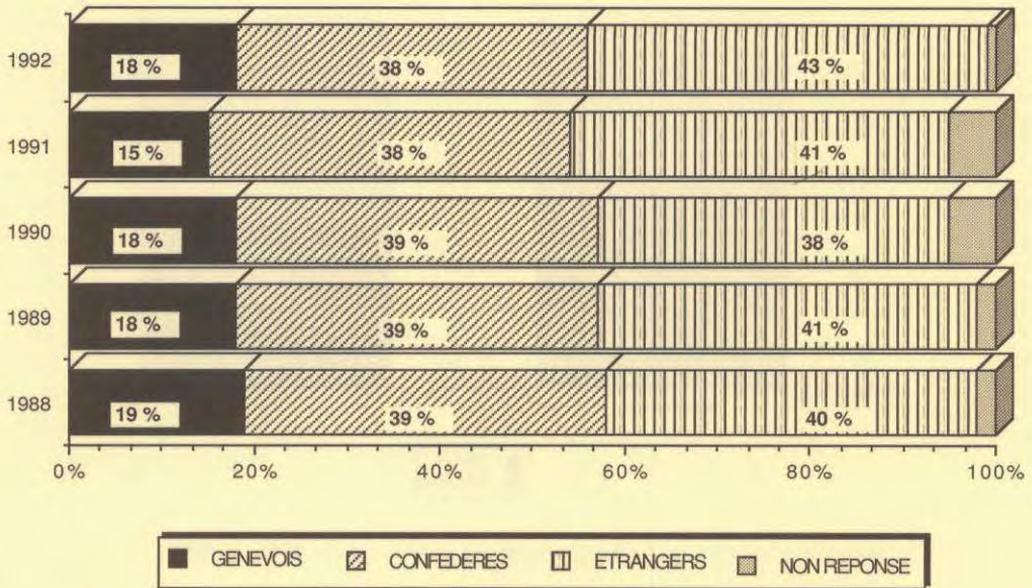
DOSSIERS D'ASSISTANCE : TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR NATIONALITE 1988/1992



* Nous entendons par «tête de dossier», la personne au nom de laquelle le dossier est ouvert.

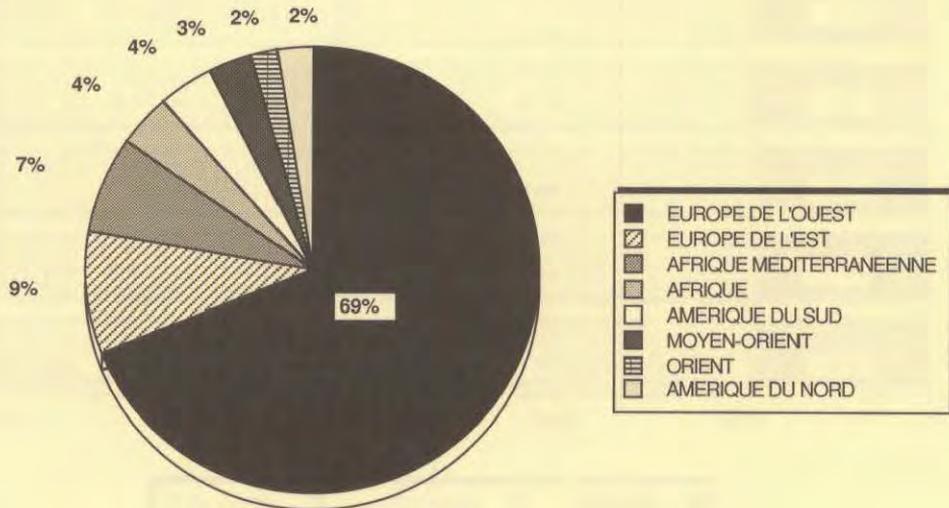
Graphique IV

DOSSIERS BIS : TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR NATIONALITE 1988/1992



Graphique V

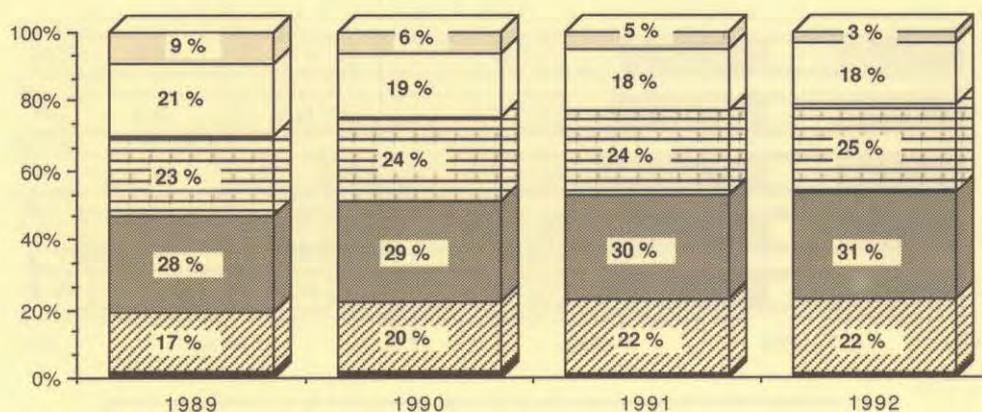
DOSSIERS D'ASSISTANCE ET BIS : TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR GROUPES DE PAYS



* Nous entendons par « tête de dossier », la personne au nom de laquelle le dossier est ouvert.

Graphique VI

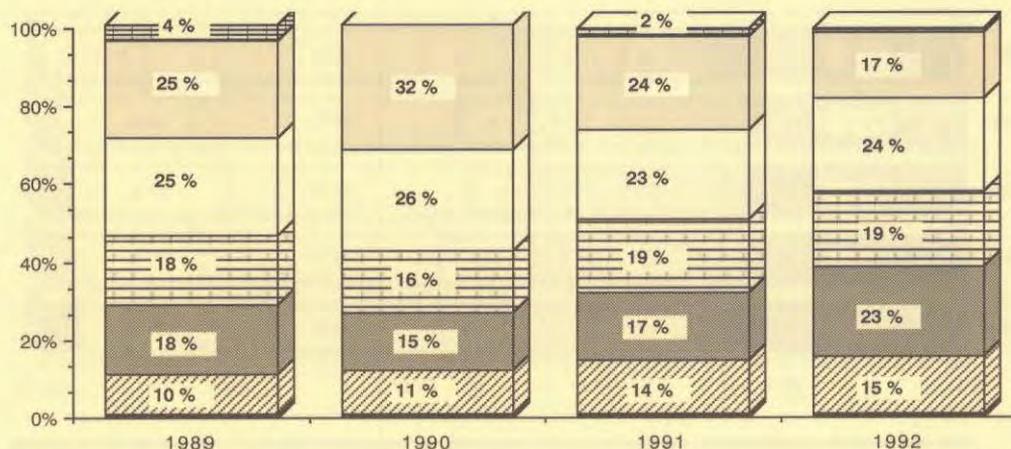
**DOSSIERS D'ASSISTANCE : TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR GROUPES D'AGE**



■ - 20 ANS ▨ 20/29 ANS ■ 30/39 ANS ▤ 40/49 ANS □ 50/AVS □ + 62/65 ANS

Graphique VII

**DOSSIERS BIS : TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR GROUPES D'AGE**



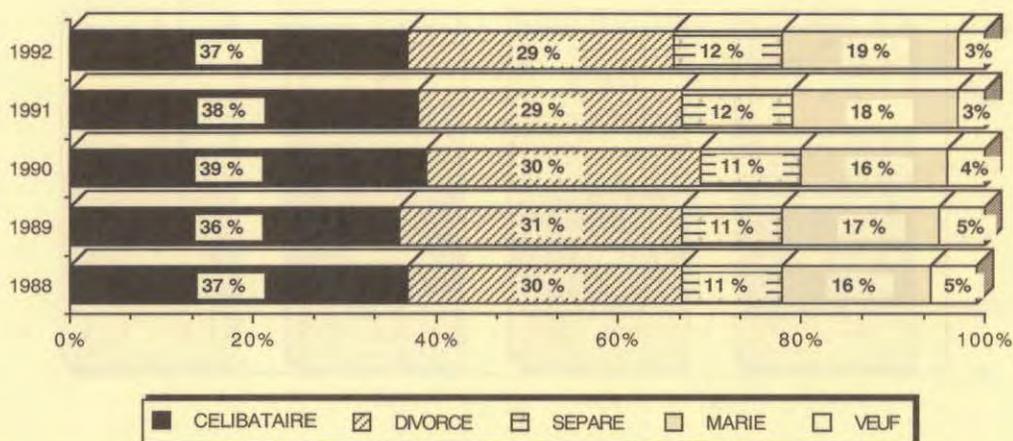
■ - 20 ANS ▨ 20/29 ANS ■ 30/39 ANS ▤ 40/49 ANS □ 50/AVS □ + 62/65 ANS
▤ NON REPONSE

L'âge moyen est de 40 ans pour les dossiers d'assistance et de 47 ans pour les dossiers BIS. Pour les quatre années prises en considération, nous constatons une tendance au rajeunissement dans les deux catégories d'utilisateurs.

* Nous entendons par «tête de dossier», la personne au nom de laquelle le dossier est ouvert.

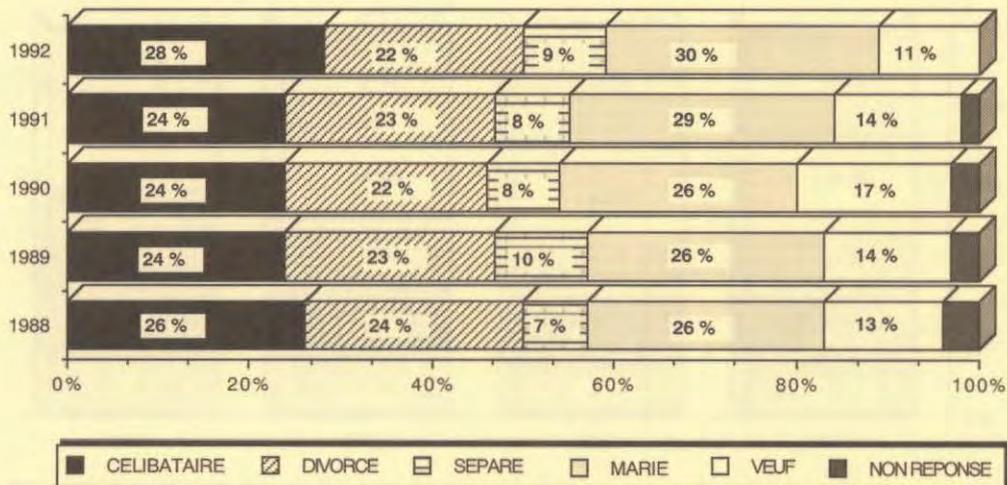
Graphique VIII

**DOSSIERS D'ASSISTANCE: TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR ETAT CIVIL**



Graphique IX

**DOSSIERS BIS: TETE DE DOSSIER*
REPARTITION PAR ETAT CIVIL**

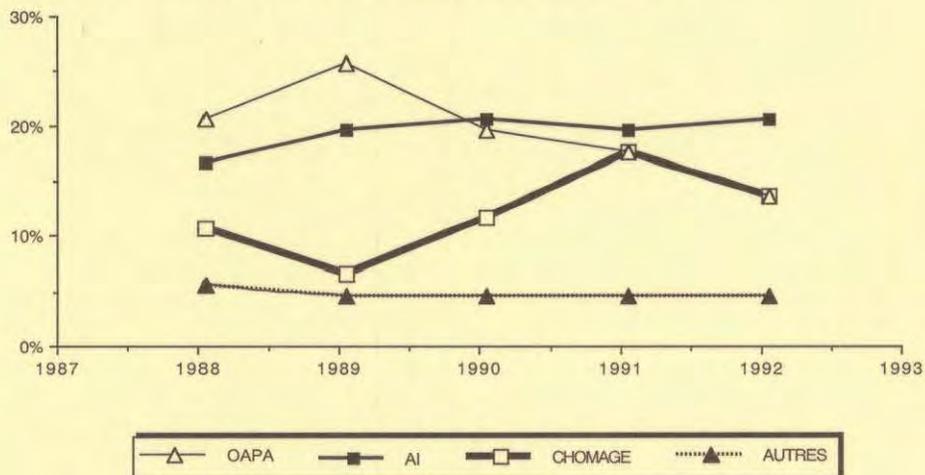


La proportion importante de dossiers dans lesquels le titulaire a un état civil de personne seule est une constante pour les cinq années prises en compte. En 1992, il s'agit de 70% des dossiers d'assistance et de 81% des dossiers BIS. Si on examine le nombre de personnes prises en charge dans les cas d'assistance, 66% des dossiers ne concernent que des personnes seules, ce qui reflète un isolement marqué pour ces usagers.

* Nous entendons par « tête de dossier », la personne au nom de laquelle le dossier est ouvert.

Graphique X

EVOLUTION DES AVANCES POUR LES DOSSIERS D'ASSISTANCE



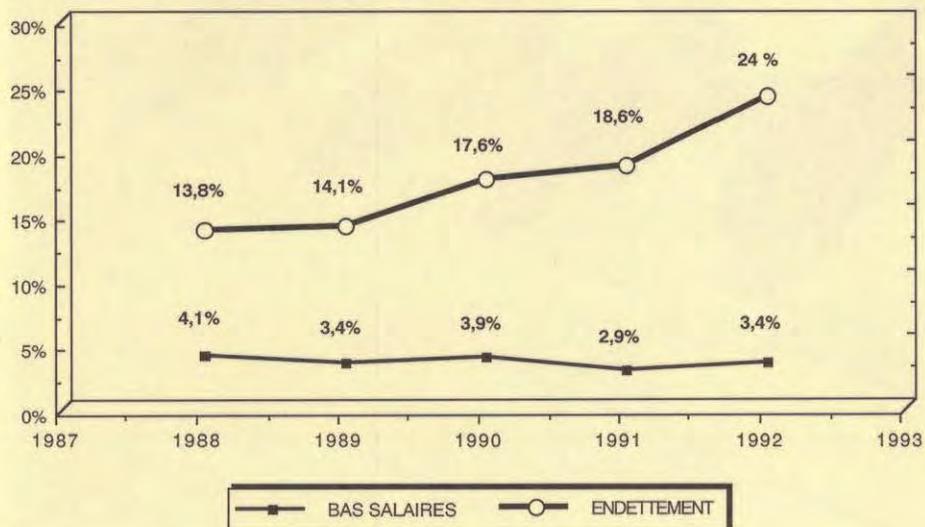
Evolution du nombre des dossiers d'assistance pour lesquels des avances ont été consenties :

	1988	1989	1990	1991	1992
OAPA	656 (20%)	734 (25%)	514 (19%)	479 (17%)	420 (13%)
AI	513 (16%)	546 (19%)	535 (20%)	544 (19%)	611 (20%)
Chômage	316 (10%)	171 (6%)	288 (11%)	492 (17%)	408 (13%)
Autres (AVS, CNA, SCARPA, etc.)	155 (5%)	112 (4%)	115 (4%)	109 (4%)	130 (4%)

Ces données ne sont pas cumulatives car il peut y avoir plusieurs types d'avance pour un même dossier.

Graphique XI

BAS SALAIRES ET ENDETTEMENT EN % DU TOTAL DES DOSSIERS : 1988/1992





Chômeurs en fin de droits à l'assistance

Perspectives et propositions

Eric Etienne*

En filigrane de ce forum ressort une double interrogation : Que se passe-t-il une fois que toutes les possibilités, tant fédérales que cantonales, sont épuisées ? ; L'assistance publique est-elle une réponse adéquate, ou d'autres solutions peuvent-elles être imaginées ?

Ces questions ont été posées à l'ensemble des intervenants, le secteur d'action sociale (SAS) de l'Hospice général devant y répondre à son tour.

Eviter l'assistance

Il faut agir pour éviter que des chômeurs en fin de droits ne deviennent des assistés. Eviter que les individus ne sortent du système des assurances sociales – auquel chacun a droit en fonction des cotisations payées et qui doit en principe mettre à l'abri des aléas de la vie – pour se retrouver assujettis à l'assistance publique. D'autant plus qu'à l'examen des restrictions importantes apparaissent, en particulier :

- les prestations sont fonction d'un barème restrictif (minimum vital) ;
- elles entraînent une dette d'assistance remboursable ;
- il y a des limites de revenu et de fortune à ne pas dépasser pour pouvoir demander l'assistance (si l'on est par exemple propriétaire d'une maison, voire d'un appartement, l'Hospice

général va demander une affectation hypothécaire).

Par ailleurs, le côté culpabilisant du recours à l'assistance publique reste malheureusement présent et renforce un sentiment de rejet.

Perspectives 93

Si la situation n'est pas aussi sombre qu'on aurait pu le craindre en ce qui concerne les chômeurs en fin de droits, c'est grâce à l'augmentation des prestations fédérales. Celles-ci devraient être réévaluées dès le début de l'an prochain ce qui permettra un certain répit.

Reste qu'à l'heure actuelle, nous sommes déjà très présents dans le domaine des compléments financiers pour les personnes touchant des indemnités insuffisantes. La perspective, en 1993, de la diminution de 80% à 70% du montant des indemnités par rapport à l'ancien salaire, risque d'accroître considérablement le nombre de personnes devant recourir à l'assistance publique.

* Chef de service, secteur d'action sociale HG.

Un inventaire en matière d'emploi

Ces perspectives cruciales en matière de politique sociale nous préoccupent depuis plusieurs mois dans les cinq services composant le secteur d'action sociale (SAS) de l'Hospice général. Différentes rencontres ont eu lieu et des initiatives ont été prises pour nous permettre d'y faire face le mieux possible. Un service vient par exemple de réaliser un inventaire de toutes les possibilités offertes, en matière d'emploi, tant aux chômeurs qu'aux personnes en situation de précarité. Sous le titre *Emploi-non emploi*, ce document sera à la disposition des collaborateurs des vingt centres sociaux de quartier dès la fin de l'année.

Du concret

Nos propositions sont les suivantes :

- *Ouvrir le fonds cantonal sans limite* à toutes les personnes en situation d'attente de prestations auxquelles elles ont droit (entre deux délais cadres, dans l'attente d'une occupation temporaire !).
- *Créer un fonds de solidarité* pour les personnes en fin de droits, qui ne soit pas assimilé aux prestations d'assistance publique. Une sorte de *chômage plus* dont le financement reste à déterminer, sachant qu'il faudra de toute façon, quelle que soit la solution choisie, débloquer de l'argent.
- En complément à la mesure précédente, *développer des entreprises d'insertion*, dans le système associatif, destinées particulièrement aux personnes en fin de droits. Des travaux d'utilité publique devront leur être réservés. Ces entreprises pourraient offrir des compléments de formation indispensables. A terme, elles devront permettre aux intéressés de reprendre un emploi ou, au minimum, d'avoir droit à nouveau aux prestations de chômage.
- *Renforcer la collaboration et la coordination* entre tous les partenaires concernés par les chômeurs en fin de droits. L'Hospice général est déjà bien actif dans ce domaine, particulière-

ment avec des moyens d'action tels que *l'Atelier emploi*¹ et *l'Atelier de réinsertion dans la vie active* (ARVA)², et le soutien qu'il apporte à l'association *Réalise Rapide-Service*³ et *Ateliers-Service*⁴ ainsi qu'à *Intégration pour tous* (IPT)⁵, organismes spécialisés dans la réinsertion sociale par le travail (voir à ce propos le n° 63/90 d'*Expression*).

Dans le même sens, il faut noter aussi l'extension à Versoix de l'antenne sociale de l'Hospice général avec l'arrivée récente du service de l'orientation de l'OOPF – voir article ci-après – qui permet de faire un travail complémentaire auprès des populations en difficulté.

Refuser la fatalité

Ce forum nous a permis d'avoir une vue précise de la situation des personnes en « fin de droits » dans le cadre de la mission de l'Hospice général : *prévention et information sociales*.

Pour nous donner les moyens de faire face à de tels problèmes, il était indispensable de dresser un état de la problématique actuelle à Genève et d'envisager, avec l'ensemble des partenaires et les autorités compétentes, les solutions à y apporter.

Ainsi, il est urgent de rassembler et de mobiliser toutes les forces en présence pour refuser cette fatalité, et de collaborer au mieux avec des institutions locales telles que l'Association de défense des chômeurs, les structures et entreprises d'insertion, sans oublier de tirer parti des expériences d'autres régions et pays voisins afin de se doter d'un outil efficace, « *la voie genevoise* », apte à faire face au chômage de longue durée. ■

¹ Atelier emploi – 13, rue Verdaine – 1204 Genève
tél. 311 83 11

² Atelier de réinsertion dans la vie active (ARVA)
26, av. Ernest-Pictet – 1203 Genève – tél. 344 44 53

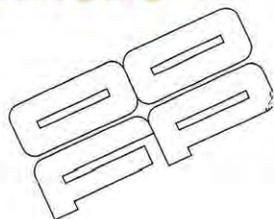
³ Réalise Rapide-Service – 13, rue du Gothard
1225 Chêne-Bourg – tél. 349 59 78

⁴ Ateliers-Service – 58, rue Rothschild
1205 Genève – tél. 732 53 13

⁵ Intégration pour tous (IPT) – 10, av. Ernest-Pictet
1203 Genève – tél. 340 06 06

La réorientation professionnelle des adultes

Interview de M. Grégoire Evequoz *
par Italo Musillo



«Pour faire face au chômage nous ne devons plus nous limiter à prescrire un traitement purement matériel, par le biais des indemnités, il faut également se concentrer sur le recyclage et la mobilité».

C'est en ces termes qu'un économiste soulevait la question de la réorientation des adultes dans le cadre du forum organisé début novembre par l'Hospice général sur les chômeurs en fin de droits (voir le dossier inséré dans ce numéro).

Mais comment entreprendre une démarche de recyclage? Par où commencer? Sur quelles structures s'appuyer?

Telles sont les questions que nous avons posées à Grégoire Evequoz.

Expression – Le public (partiellement composé de chômeurs) qui assistait au forum récemment consacré au chômage de longue durée, a fait un constat affligeant: à Genève, plus de 1.200 personnes se trouveront dans cette situation d'ici la fin de l'année, pour qui rien n'a pu être trouvé en relation avec le métier qu'elles ont appris ou en fonction d'orientations proches du savoir qu'elles ont acquis. Quel est le pourcentage de ces chômeurs qui vous ont consulté en vue de chercher de nouvelles issues, de nouvelles orientations professionnelles?

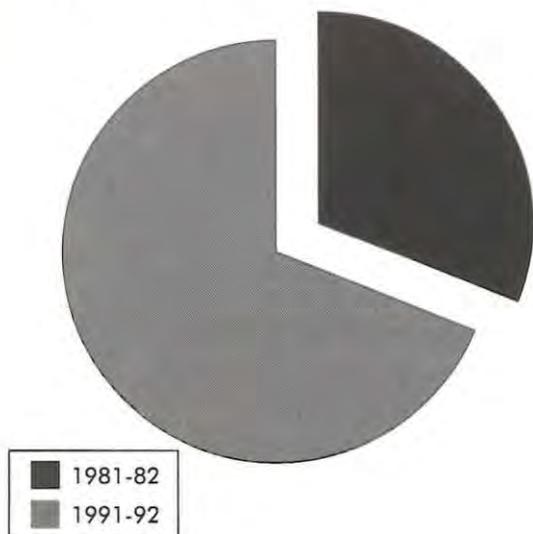
Grégoire Evequoz – Le nombre d'usagers adultes recourant à notre service – et notamment au secteur de la consultation – est en constante évolution (voir graphique I). Il correspond à environ 40% des 5.500 personnes qui se sont adressées cette année à l'OOF. Leur âge est très variable, mais c'est la classe des 20 à 35 ans qui est la plus représentée et la plus touchée par le chômage actuel à Genève.

Cette année, plus de 50% de nos 2000 consultants, se trouvaient sans emploi (graphique II) et parfois sans avoir droit aux allocations de chômage. Les uns et les autres cherchent à se faire conseiller en vue de commencer une formation ou un perfectionnement, ou viennent avec l'intention de réorienter totalement leur avenir professionnel.

* Directeur adjoint du service de l'orientation de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF)
6, rue Prévost-Martin – 1205 Genève
tél. 705 01 11

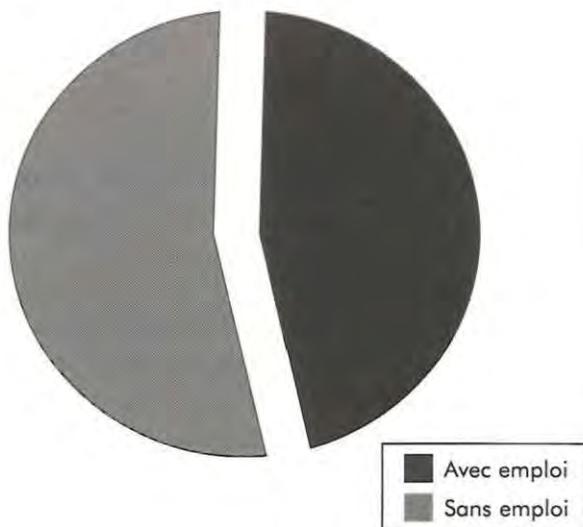
GRAPHIQUE I

Evolution des demandes d'adultes qui se sont présentées à la consultation du service d'orientation de 1981 à 1992



GRAPHIQUE II

Répartition des personnes avec et sans emploi qui se sont présentées à la consultation du service d'orientation en 1992



Je dois préciser que ces demandes ne sont pas toujours formulées de manière claire, les adultes semblant avoir une image encore floue de ce que nous pouvons leur offrir. De surplus, étant donné que nous recevons tout consultant, quels que soient son statut et sa nationalité, il se pose parfois des problèmes de compréhension, de langage, de décodage qui rendent notre tâche à la fois intéressante et complexe.

Le manque de travail ne serait donc pas la seule raison qui pousse les gens à effectuer une démarche auprès de vous. Quels sont les autres facteurs déterminants ou complémentaires ?

Nous disposons d'une information fort intéressante. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les adultes ne nous consultent pas seulement depuis le début de la crise actuelle. Leur fréquentation de nos services date du début des années 80, où ils représentaient le 20% de notre population. La crise économique et le chômage qui l'accompagne ne sont pas les seules raisons qui

amènent les gens à faire le point de leur situation professionnelle. D'autres facteurs liés aux transformations socio-culturelles de cette dernière décennie doivent être pris en compte. A titre d'exemple j'en citerai deux :

– *L'évolution permanente des professions et le hiatus existant entre formation de base et profession exercée.*

Le modèle de la « stabilité » des métiers a cédé la place à un modèle « évolutif ». On n'exerce plus la même activité pendant toute une vie. Les modes de production changent rapidement, les emplois se transforment, se recomposent, obligeant les gens à se recycler, à se perfectionner, voire à changer de secteur professionnel. Les statistiques confirment cette tendance : lors du dernier recensement fédéral (1990), il est apparu qu'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans exerçaient un métier différent de celui qu'ils avaient appris ;

– *L'émergence de valeurs nouvelles.*

L'exercice d'un métier n'est plus considéré comme une garantie de réussite de vie. Celle-là passe par la

recherche et mise en œuvre de plusieurs réalisations témoignant de la volonté d'un développement personnel le plus large possible. Si l'emploi que l'on occupe freine ou empêche ce développement, la tendance est d'en chercher un autre permettant plus d'autonomie ou de prise de responsabilités, des relations plus intéressantes etc.

Dès lors, sans vouloir banaliser la portée des événements économiques qui marquent notre époque, je pense que l'orientation et la réorientation professionnelle jouent depuis quelques années *un rôle de médiation* de plus en plus important entre l'individu et son environnement socio-économique.

Aux facteurs énoncés s'ajoute évidemment l'actuelle dégradation de la situation économique qui amène les personnes ayant perdu leur emploi à s'interroger sur leur avenir et à mettre tout en œuvre, y compris une reconversion professionnelle parfois douloureuse, pour retrouver une occupation.

Vous avez indiqué qu'environ la moitié des 2.000 adultes qui se sont adressés à vous cette année sont des personnes sans emploi. Ce nombre, bien qu'important en soi, nous paraît modeste s'il est mis en parallèle avec les 11.000 chômeurs que l'on dénombre à Genève en cette fin d'année. En d'autres termes, avez-vous l'impression d'être sollicités normalement ou insuffisamment par la population ?

Effectivement, je pense qu'une partie considérable de la population genevoise ignore encore l'existence de nos services. Ceci pour différentes raisons historiques, mais surtout parce que notre lien avec le réseau scolaire a induit l'idée que notre vocation est d'orienter uniquement les couches les plus jeunes de la population. Pourtant la loi a clairement défini que nous avons pour rôle d'être au service de l'ensemble de la population.

Les Genevois ont-ils oublié votre vénérable vocation, ou les conseillers psychologues d'orientation ont-ils dissuadé une partie de la population de recourir à vos services ?

Je ne pense que l'on puisse poser la question en ces termes. Le fait est que notre très longue histoire en tant que service «au service» des écoles a créé des habitudes, autant à notre niveau qu'à celui de la population genevoise. Aujourd'hui il s'avère nécessaire, pour les uns comme pour les autres, de changer ces habitudes pour les adapter aux nouvelles exigences de la société et à un nombre croissant d'usagers, ce qui ne se réalise pas en un clin d'œil. Nous mettons tout en œuvre pour nous adapter aux nouvelles demandes, mais il faut savoir qu'à l'heure actuelle nos 34 conseillers font un effort considérable pour répondre aux sollicitations d'une population qui est malgré tout importante et dont les attentes sont hétérogènes. Actuellement nous n'avons pas la possibilité d'aller plus loin, faute de forces suffisantes.

Quels sont les moyens dont vous disposez pour répondre aux besoins des chômeurs et quelles seraient les adaptations d'envergure à inscrire dans ce changement de perspectives ?

La loi nous chargeant de répondre aux besoins d'orientation de toutes les couches de la population active, et non pas seulement des chômeurs, je préfère vous répondre par rapport aux prestations prévues pour l'ensemble des adultes qui s'adressent à nous.

De manière générale, l'orientation a pour but de créer les conditions permettant à l'adulte – en tenant compte de tous les aspects individuels et conjoncturels qui ont été cités plus haut – d'élaborer un projet personnel ou professionnel ou de prendre une décision à un tournant de sa vie à partir d'une analyse de son histoire, de son expérience, du repérage des différentes compétences qu'il a acquises. Dans un deuxième temps, ces

divers éléments peuvent aboutir à la définition d'un projet et nous pouvons aider l'intéressé à trouver des solutions tenant compte des contraintes de la réalité. Ce repérage permet à l'adulte de se réapproprier son expérience, de reconnaître ou de reconstituer des ressources qu'il sous-estimait, de se replacer différemment face à son environnement social et professionnel. Par ailleurs, nous pouvons aider les personnes, par un soutien psychologique, à surmonter les difficultés personnelles et relationnelles qu'elles rencontrent lorsqu'elles se trouvent au chômage.

Par contre, l'orientation ne peut offrir aux adultes des emplois ou des formations. Nous ne pouvons influencer ni le marché de l'emploi, ni celui de la formation.

Ce rôle paraît fort modeste par les temps qui courent. Pensez-vous que ces prestations soient adéquates, voire satisfaisantes par rapport à la complexité de la conjoncture économique actuelle ?

Elles correspondent à notre mandat légal. Mais il est aussi vrai que cette même loi ne nous empêche pas de procéder aux adaptations auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Elles doivent toucher plusieurs niveaux opérationnels, et notamment :

- le perfectionnement des conseillers d'orientation,
- le développement d'une action plus décentralisée de notre service.

Le perfectionnement des collaborateurs fait partie des adaptations à la nouvelle demande. L'adolescent vient vers nous pour explorer ses ressources, l'adulte a souvent déjà une idée, un projet parfois très longuement élaboré. L'aide qu'il requiert se limite parfois à une exploration des aspects pratiques liés à la réalisation de son projet.

Plusieurs de nos conseillers suivent actuellement une formation afin de mieux répondre à cette évolution de la demande des adultes.

Pour ce qui est du développement d'une action plus décentralisée, nous sommes convaincus de la nécessité de nous mettre davantage à la disposition de la population genevoise, ceci afin de mieux l'informer sur la nature de nos prestations. Dans cette optique, nous collaborons actuellement avec la commune de Versoix, ainsi qu'avec l'Hospice général qui nous a offert de partager ses locaux pour créer cette antenne.



Voulez-vous



Mieux connaître le monde du travail ?

Faire le point sur votre situation personnelle et professionnelle ?

Faire le bilan de vos aptitudes goûts et intérêts ?

Penser autrement votre chômage ?

*Service d'orientation
Centre de Versoix*

dès le 2 novembre 1992

3, rte de Sauverny (779 13 43)
du lundi au vendredi (14h - 17h 45)

Documentation-information sur les métiers et les écoles

Visites-stages en entreprises

Consultations individuelles et gratuites avec des psychologues conseiller(e)s en orientation

Ateliers d'orientation

Cette expérience va tout à fait dans le sens d'une demande exprimée par un certain nombre de travailleurs sociaux de notre institution souhaitant une articulation beaucoup plus étroite entre travail social et orientation professionnelle.

Par ailleurs, la formation des adultes n'est pas vraiment l'affaire des structures d'assistance et de prévoyance, mais plutôt celle des départements de l'économie et de l'instruction publique, en collaboration avec le patronat de la région. Ne serait-il pas utile d'établir également de nouvelles collaborations avec ces instances ?

Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point. C'est dans cet esprit que nous nous penchons, avec d'autres partenaires tels que le Service de formation continue de l'université, sur une question délicate et d'actualité : *la validation des acquis professionnels et des ressources potentielles des adultes qui nécessitent une certification émanant d'une structure de formation reconnue.*

En effet, nous manquons d'une instance qui valide les capacités professionnelles acquises par tout travailleur et travailleuse ayant accumulé des expériences parfois très poussées, mais en marge de toute structure pédagogique et professionnelle reconnue. Cela constitue un problème d'envergure car leurs qualifications ne sont reconnues que pour autant qu'ils restent dans la même entreprise pendant toute leur vie ! Une fois sortis de ce cadre, tout leur savoir se résume en un certificat de service qui ne peut en aucun cas remplacer un certificat d'études. Or, dans un contexte de crise, compte tenu du nombre des candidats, ceux qui sont dépourvus des titres d'études correspondant au poste proposé sont nécessairement défavorisés.

Il faudrait donc faire en sorte que l'État, en accord avec les structures de formation et les partenaires sociaux, mette en place un système neutre de

validation des acquis et expériences pratiques de tous les travailleurs afin d'en faciliter la réinsertion.

Epilogue

La validation des capacités professionnelles acquises par le chômeur, voilà un point peu évoqué au cours du forum de novembre. Et pourtant cette idée ne paraît pas révolutionnaire et fait déjà son chemin en France voisine. Peut-on espérer qu'une réelle volonté de dialogue entre partenaires sociaux et économiques puisse aboutir à une diversification des concepts d'orientation par rapport à ceux auxquels nous nous sommes accoutumés jusqu'à ce jour, à une réelle créativité et inventivité dans ce domaine ?

Et nous, travailleurs sociaux, sommes-nous prêts à donner notre contribution ? Sommes-nous prêts à faire, au-delà des bonnes intentions, la transition qui s'impose entre la fonction d'assistance (souvent critiquée par nous-mêmes mais encore largement induite par nos pratiques et nos représentations) et celle d'interlocuteurs faisant le lien entre le social et l'économique ? Sommes-nous prêts à actualiser notre rôle en fonction des transformations inhérentes à une conjoncture de crise ? A la fin de ce siècle *le social aura vécu 100 ans*, notre gageure est d'en inventer *un autre*, grâce aux enseignements de la crise que nous traversons. ■

A l'intention des adultes désireux de se présenter à un CFC sans avoir suivi une formation en apprentissage, l'OOFP vient de publier la brochure :

Article 41

une chance de qualification pour les adultes.

Renseignements :

tél. 705 01 11 et 705 02 61

Disponible au prix de Fr. 5.—

Travail social et approche systémique

Premier colloque francophone

Genève, octobre 1992

Les 8 et 9 octobre dernier s'est tenu à Genève, à l'initiative du CEFOC*, le Premier colloque francophone **Travail social et approche systémique** qui a rassemblé plus de 400 participants, venus de Suisse romande (56%), de France (36%), de Belgique, du Luxembourg et du Québec (8%).

L'approche systémique est un vaste courant de pensée, qui traverse actuellement des disciplines aussi diverses que la physique, la biologie, l'économie, la psychiatrie et le travail social. En réaffirmant la nécessité d'une appréhension globale de l'homme par l'étude de son comportement en interaction avec son environnement, la pensée systémique offre une approche complémentaire au modèle analytique cartésien.

* Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux. Institut d'études sociales
28, rue Prévost-Martin, 1205 Genève
tél. 320 39 75



Un inventaire des modèles d'intervention

Au cours de ces journées et pour la première fois dans l'histoire du mouvement systémique, les travailleurs sociaux francophones ont pu faire le point et l'inventaire de leurs modèles d'intervention, à travers les 21 ateliers qui présentaient des expériences dans des domaines aussi variés que *la maltraitance, le handicap, la délinquance, le placement familial et institutionnel, les valeurs, la place de l'argent, l'interculturalité, le travail avec un mandat, la formation, la gestion d'institutions sociales, le travail avec les familles défavorisées, la recherche sociale etc.*

Pour la première fois également dans une assemblée de cette importance, les travailleurs sociaux ont mesuré l'intérêt de l'approche systémique dans leurs pratiques et évalué qu'il n'y a pas un modèle, mais plusieurs, de même qu'il n'existe pas un travailleur social systémique, mais plusieurs.

Un sentiment d'appartenance

Les quatre conférences et les travaux en atelier se sont déroulés dans une ambiance extrêmement attentive et chaleureuse. Intervenants et participants ont pu échanger leurs points de vue, avec plai-

sir, conscients d'un sentiment d'appartenance à un courant à la fois spécifique au travail social et cependant partagé par un nombre toujours croissant de professionnels, chercheurs et scientifiques.

Une question centrale

Enfin, au-delà des expériences partagées, une question centrale s'est posée à tous: l'approche systémique permettra-t-elle un renouvellement de nos pratiques d'intervenants du social? Saurons-nous l'utiliser pour imaginer et rendre concrètes les solidarités nécessaires à la vie en société?

- *Le premier colloque francophone Travail social et approche systémique voulait stimuler la créativité chez les travailleurs sociaux et leur permettre quelques réponses à leurs questions. Ces objectifs ont été pleinement atteints.*
- *Le deuxième colloque francophone Travail social et approche systémique prendra place dans deux ans, organisé cette fois par nos collègues français.* ■

Claude Julier
Responsable du CEFOC

Crise de la presse genevoise...

C'est pas moi, c'est l'autre

Léon Meynet*

A l'initiative de l'Association des lecteurs du « Courrier », un débat public s'est tenu le 14 octobre dernier sur le thème « Y a-t-il encore un lecteur critique dans les rédactions ? ».

L'Association se préoccupait entre autres de ce qu'il advient du lecteur dans la tourmente actuelle, et concluait ainsi son appel à tous ceux que préoccupe le sort de la presse et de l'information: « Ça ne va plus! Il faut se rencontrer. Journalistes, éditeurs, lectrices et lecteurs. Mettre tout à plat sur la table. Voir si, liés, nous pouvons tous ensemble faire face aux ravages du typhon sans que l'éthique sombre à son tour dans les chiffres rouges. Sinon, c'est le chacun pour soi. Le sauve-qui-peut. La baisse de qualité... »

L'auditoire Rouiller a fait salle comble ce soir là et les échanges ont été nombreux entre la tribune et le public. Léon Meynet livre ici ses réflexions à propos de cette rencontre, à la fois riche et frustrante.

La presse au cœur d'enjeux économiques

Ils sont venus, ils étaient tous là, le mercredi 14 octobre à Uni II, au chevet de la presse genevoise malade. Les professionnels/lles, les militants/tes de l'Association des lecteurs du *Courrier* et d'autres mouvements, et ceux, intellectuels ou non, préoccupés par le droit à l'information pluraliste et par la défense de la liberté d'expression. Mais que dire aujourd'hui de l'un et de l'autre quand la presse est au cœur de tant d'enjeux économiques? Le coût du plus petit au plus grand des quotidiens se situe entre plusieurs dizaines de milliers et plusieurs centaines de milliers de francs par jour, sommes qui ne sont que partiellement contrebalancées par les abonnements et la vente au numéro d'une part et par la publicité d'autre part.

Pour vendre son journal, le rédacteur en chef a la lourde tâche de sélectionner une information d'intérêt général et de la rendre accrocheuse pour qu'elle plaise à son lectorat; il doit, par éditeur interposé, slalomer entre ce qu'il peut dire et ne pas dire pour ne pas perdre sa manne publicitaire. Il faut ajouter à cela les multiples obstacles de nature politique ou économique qui nécessitent de travailler dans la nuance du consensus.

Un climat d'autocensure

Cette situation a pour conséquence de produire sur le/la journaliste une succession de pressions qui lui font exercer sa fonction dans un climat d'autocensure permanente.

Les limites de ce que le/la professionnel/le peut dire sont de nature psychosociologique: « *Je pratique mon métier dans la ville où je vis, je ne jouis donc pas tout à fait de la même liberté d'expression que celle d'un journaliste étranger de passage pour mener une*

* Animateur socio-culturel, délégué à l'information à l'Eglise catholique romaine.

¹ BRR - Bureau de reportage et de recherche d'informations - 1728 Rossens (FR) - Tél. 037/31 18 18

enquête et produire un article sur un sujet épineux», reconnaît l'un des intervenants présents ce soir là.

Des solutions utopiques

La solution réside-t-elle dès lors dans les concentrations de presse qui permettent à des rédactions de disposer, en ce regroupant, de plus de moyens pour réaliser un travail en profondeur, comme le préconise Joëlle Kunz, ou le salut est-il du côté du lecteur qui dispose du pouvoir final d'acheter ou pas le journal? Hypothèses teintées d'utopie car il n'a pas encore été démontré, hormis quelques exceptions étrangères qui appartiennent au mythe, que le processus de concentration ait permis la publication de grands sujets dérangementants.

Quant aux lecteurs qui, dans un acte de réprobation, se désabonneraient ou n'achèteraient plus massivement un quotidien au numéro, il ne faut pas rêver... Encore moins aujourd'hui où la presse est, comme le soulignait Eric Fuchs: «...*Un produit qui a pour fonction de plaire pour vendre et pour cela tend à son client un miroir complaisant, reflet chatoyant et non critique de sa réalité, reproduisant la claire vision narcissique attendue*».

«Un oreiller de paresse»

Faut-il reprendre le vieux débat à propos de qui fait quoi, de la poule et de l'œuf? C'est un peu trop facile et chacun s'en retournerait dos à dos conforté dans sa position en toute bonne conscience, pensant que l'autre fera changer le cours des choses. Oreiller de paresse on ne peut plus efficace; les journalistes attendent... Godot, et les lecteurs somnolent au doux ronron de leurs médias!

Chacun y est allé de son couplet, tantôt agressif, tantôt nuancé, tantôt novateur, tantôt impertinent, et s'est congratulé dans une autosatisfaction pathétique alors que le bateau prend eau de toute part...

La survie d'une information de qualité

En guise de conclusion, il serait peut-être bon de réfléchir aux propos que Claude Torracinta, animateur de ce débat, tenait dans un article paru dans la *Tribune de Genève* du 29 septembre 1992:

«La survie d'une information de qualité en Suisse romande dépend de cette capacité d'interrogation et de réaction des éditeurs et des journalistes, comme des lecteurs et des hommes politiques. De la capacité économique des journaux à s'imposer face à la concurrence et à faire entendre leur voix. D'une gestion efficace et rationnelle. Mais, surtout, de la volonté des éditeurs à refuser facilité et complaisance. Comme de celle des journalistes à développer leur sens critique, à être plus rigoureux et à ne pas oublier que leur responsabilité est à la mesure de la liberté qu'ils réclament».

Ou encore, de s'intéresser à la démarche du BBRI¹, agence romande de presse indépendante, qui propose à l'abonnement un journal basé sur des dépêches inédites, enquêtes et dossiers, et s'adresse à un public prêt à s'engager financièrement (Fr. 150.- par année) pour soutenir le droit à la liberté d'information.

Tout reste à faire de part et d'autre pour que ces objectifs soient atteints, et que la parole, au delà des débats d'idées indispensables, soit support et moteur de l'action. ■

Débat avec:

Joëlle Kunz, rédactrice en chef adjointe (Le Nouveau quotidien/Edipresse); **Christian Fehlbaum**, président de l'Association de la presse genevoise; **Eric Fuchs**, professeur d'éthique et lecteur «candide».

Avec la participation de journalistes genevois: **Sabine Estier** (LNQ), **Antoine Maurice** (Journal de Genève), **Pierre Meyer** (Tribune), **Frédéric Montanya** (Suisse), **Jean-Bernard Mottet** (Courrier).

ASSOCIATION
Racard

CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Miguel D. Norambuena*

«Un lieu toujours est nécessaire qui permette de vivre et de rencontrer l'autre»¹.

Le Racard² petit dispositif d'hébergement à 8 lits³ accueille depuis bientôt 11 ans toute personne sans logement, et ceci pour une durée maximum de trois mois.

La formule adoptée, souple, sans aucune entrave administrative, combine hébergement d'urgence et lieu de vie.

Un collectif de travail

Le centre est ouvert de 18 h à 8 h 30 h du matin. Il est dirigé par un collectif de travail composé de six permanents – trois femmes et trois hommes – venant de l'éducation spécialisée et de la psy-

chologie. Deux permanents par soirée se chargent d'assurer l'ouverture ainsi que la pratique de résidence dite «d'animation psychosociale», et ceci à tour de rôle.

Les prestations offertes comprennent: le repas du soir, la nuitée, le petit-déjeuner, la literie et les produits pour les soins corporels, ainsi que l'appui ou l'aide psychosociale (individuelle ou collective) des permanents.

Un profond état de désolation

La population du Racard se caractérise fondamentalement par son manque de logement stable, des troubles importants de la personnalité, une faible insertion sociale et un profond état de «désolation».

Nous pouvons évoquer:

– des personnes dites «psychiatriquées». Insérées ou non dans les dispositifs psychiatriques genevois. Elles viennent au Racard soit directement après un séjour à la Clinique de Bel-Air, soit après avoir séjourné dans d'autres lieux d'hébergement. Ce peut être également sur le conseil de leur

* Coordinateur au Racard.

¹ *L'Intime utopie Travail analytique et processus psychologiques*, J.C. Polack, D. Sivadon, PUF, Paris, 1981.

² 7, Bd Carl-Vogt – 1205 Genève – tél. 329 01 07 – ouvert tous les jours, 18 h-8 h 30, et dimanche toute la journée.

³ Plus un lit d'urgence pour les dépannages de une à deux nuits, ainsi que pour les besoins internes de mobilité des résidents en cas de dégradation de rapports entre eux, incompatibilité de caractère ou répulsion xénophobique aigüe.

famille, voire à la demande de leurs assistants sociaux, ou encore directement de la rue ;

- des personnes dites «*polytoxicodépendantes*». Dans ce groupe se trouvent des jeunes et des moins jeunes vivant sous l'influence de stupéfiants légaux ou non, de médicaments prescrits ou non, des séropositifs ou malades du sida. Ils viennent soit envoyés par leurs assistants sociaux ou leurs familles, soit sur demande de la Police, et peuvent être pris en charge médicalement ou pas ;
- des personnes dites «*alcooliques*». Il s'agit d'hommes ou de femmes vivant sous l'influence de l'alcool, pris ou non en charge médicalement, accueillis au Racard sur demande de leurs assistants sociaux ou venant de leur propre gré ;
- des *femmes battues*, avec ou sans enfants, en détresse, se trouvant soudainement hors de leur domicile. Elles viennent au Racard soit en ayant appris notre existence par l'entremise du répondeur automatique de Solidarité Femmes, lorsque notre centre est fermé, soit sur demande de la Police. Nous ne leur offrons qu'un bref moment de répit (une nuit ou deux pour la plupart), le temps de leur organiser une rencontre avec Solidarité Femmes.

Une «*pause conviviale*»

Depuis sa fondation, en automne 1980, le Racard tâche de répondre à un seul et même objectif : offrir à toute personne sans logement, et/ou en difficulté psychosociale, un lieu d'hébergement de courte durée à Genève.

Il s'agit donc tout d'abord de répondre à une demande pressante de logement, sous laquelle se révèle souvent la demande implicite d'un entourage particulier, rassurant et non invalidant.

Le Racard offre ainsi à la collectivité locale de Genève un petit dispositif d'hébergement qui intervient tant au niveau de la prévention des internements

psychiatriques précipités que de la délinquance. Pratique de résidence, à la fois de prévention et de désinstitutionnalisation, moyennant la création d'un lieu d'hébergement à caractère de *pause conviviale* et «*compatible*» avec les particularités psychosociales de chaque personne.

La notion de pause est comprise ici dans son double mouvement institutionnel : s'arrêter d'une part, se «*poser*» d'autre part, corps et esprit. Je m'arrête et je pose les poids que je porte : de souffrances, de joies, «*d'éclatement*», d'épuisement comme de solitude. En ce sens, l'option de résidence du Racard conçoit le lieu tantôt comme un point de décompression, tantôt comme un point de recomposition et de revalorisation subjective. Ce choix de travail institutionnel rend une telle expérience sociale innovatrice non exempte de complexité.

Hébergement d'urgence et lieu de vie

La grille horaire du Racard répond à la double exigence du modèle d'hébergement proposé : *hébergement d'urgence* et *lieu de vie*. Brièvement dit, l'*hébergement d'urgence* se définit comme le travail de «*disponibilité institutionnelle*» nécessaire afin d'accueillir convenablement toute demande inattendue. Le *lieu de vie* est l'expérience quotidienne et institutionnelle de socialisation que fait chaque résident en vue d'inscrire un tant soit peu son existence particulière dans un lieu approprié.

La pratique de résidence est le résultat de ce double entrelacement. Elle se réalise à plusieurs niveaux de socialité : lors de rencontres individuelles avec les résidents, pendant les animations à table, lors des repas, durant la pause-café, ainsi que le matin lors des petits déjeuners.

Un effort permanent d'évaluation

Toute demande d'hébergement est accueillie. Néanmoins, les besoins internes d'appui psychosocial comme ceux



Photo Racard

Une expérience quotidienne de socialisation.

d'autorégulation du groupe nous amènent à établir des « proportions qualitatives » n'allant pas au-delà de deux résidents vivant une problématique d'intensité voisine.

Ainsi, le travail de résidence tel qu'il est développé au Racard n'est possible que grâce à l'effort permanent d'évaluation et de contrôle du travail entrepris :

- au niveau de *l'équipe*⁴ : réunion bi-hebdomadaire afin d'évaluer et de définir des stratégies de travail pour chaque résident, séminaires de lecture hebdomadaires, rencontres avec des praticiens d'autres institutions,
- au niveau du comité employeur⁵ : coordination, commission finances et commission socio-pédagogique entre membres de l'équipe et du comité. ■

N.B. Il est à noter que, tout en étant reconnu par les services placeurs de Genève comme étant d'utilité publique, le centre voit actuellement la subvention qui lui est octroyée fortement diminuée, au point de mettre son existence en péril.

⁴ Franca Bertolazzi, Alexandra Favre, Patrick Forestier, Olivier Monney, Miguel D. Norambuena, Paola Salati.

⁵ Présidente, Aline Saurer, Vice-Présidente, Erika Sutter-Pleines. Membres : Pierre-Yves Aubert, Pierre Dominicé, Monique Saillant-Eckmann, Irène Savoy, Lucila Valente.

GRAAP

Groupe d'accueil et d'action psychiatrique

« Pour une psychiatrie toujours plus humaine »

En mars 1992, le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP) * organisait son congrès à Lausanne sur le thème :

Vivre avec, les proches ont aussi la parole.

Un compte-rendu en a été donné dans le numéro 72/92 d'*Expression*.

Une « première »

Les principales revendications formulées par les quelque 350 participants du congrès ont été résumées en six points faisant l'objet d'une charte. Celle-ci a été élaborée par des associations, regroupant des proches de patients psychiques, réunies pour la première fois en Suisse romande.

Buts poursuivis

- rompre l'isolement dans lequel la maladie confine trop souvent proches et patients.
- rappeler aux soignants que les patients ont un entourage qui lui aussi est concerné par la maladie psychique.
- faire valoir les besoins des proches en matière de soutien et d'information.

Une manifestation officielle a marqué, à la fin du mois d'octobre, le publication de cette charte reproduite ci-contre. Le GRAAP y voit le signe « *qu'une collaboration est indispensable entre les personnes concernées par la maladie et son traitement pour l'amélioration de la qualité de vie des patients et des proches* ».

* GRAAP – 45, av. Ruchonnet – 1003 Lausanne – tél. 021/20 00 92 (le matin)

Charte des proches de patients psychiques

Le GRAAP et les associations signataires de cette Charte agissent pour une psychiatrie toujours plus humaine et pour que chacun puisse trouver sa place dans notre société.
Ils émettent les revendications suivantes :

La maladie psychique est liée à une souffrance chez le patient et ses proches. Elle engendre souvent un sentiment de honte, elle peut atteindre le malade dans son autonomie, ses relations avec son entourage et ses proches.

Les personnes concernées par la maladie psychique ont droit au respect. Elles ont aussi des droits juridiques et des devoirs clairement définis.

Chacun doit avoir accès à une information sur la maladie psychique, dans le respect de la discrétion souhaitée par le patient. L'information porte sur les symptômes de la maladie, son traitement et les ressources à disposition: institutions de soins, associations d'entraide, lieux d'accueil, d'hébergement et de travail adaptés.

Proches et patients psychiques ont droit de partager leur expérience. Le développement de lieux de rencontre doit être favorisé.

Proches et patients vivent une expérience humaine qui est riche d'enseignements. Ils doivent être considérés comme partenaires d'un projet thérapeutique.

Pour faire face aux problèmes liés à la maladie, les proches doivent eux aussi pouvoir bénéficier d'un soutien s'ils le désirent.

Lausanne, octobre 1992

Les associations suivantes ont déjà signé cette Charte :

ABA (Association boulimie et anorexie), AFAAP (Association fribourgeoise d'action et d'accompagnement psychiatrique), AGR (Association Gaspard de la Rive), L'Antenne (Association genevoise Pro Mente Sana), ASPEA (Association Suisse romande de parents d'enfants autistes), AVPHM (Association vaudoise de parents de handicapés mentaux), Le Déclic (Association neuchâteloise Pro Mente Sana), La Fondation Hannah, Le GRAAP (Groupe d'accueil et d'action psychiatrique) et son groupe de rencontre de proches de patients psychiques.

Traité EEE et assurances sociales

A ne lire qu'en cas de victoire du oui... le 6 décembre 1992

Anticiper sur les événements est toujours un risque... et un casse-tête en matière d'édition! En l'occurrence, la rédaction a préféré devancer l'actualité au bénéfice de l'information du lecteur, lequel passera outre si nécessaire. Voici donc, dans leurs grandes lignes, des changements en perspective dès 93, au cas où les «espaciens européens» auraient gain de cause lors du rendez-vous EEE.

Le 6 décembre prochain, le peuple décidera en votation populaire de l'acceptation ou non du traité sur l'Espace économique européen (EEE). Dans l'affirmative, certaines modifications seront apportées à notre législation en matière d'assurances sociales. Modifications qui ont été soumises à l'approbation du Parlement. Nous en énumérons brièvement les principales.

En matière d'assurance vieillesse et survivants (AVS) et d'assurance invalidité (AI)

Au niveau national

- Les rentes extraordinaires AVS/AI, soumises aux limites de revenu, seront supprimées et remplacées par des prestations complémentaires. Actuellement, ces rentes sont octroyées aux assurés dont le montant de la rente ordinaire est inférieur à celui de la rente extraordinaire.
- L'allocation pour impotent de l'AVS/AI sera transposée dans le régime des prestations complémentaires et son octroi ne sera pas déterminé par le revenu. Si un bénéficiaire d'une allocation pour impotent AI prend domicile dans un pays de l'EEE, son versement sera transféré.

Au niveau international

L'affiliation facultative à l'AVS/AI pour les Suisses à l'étranger ne sera possible que pour les personnes domiciliées dans un Etat ne faisant pas partie de l'EEE. Les personnes affiliées actuellement ne seront pas concernées par cette disposition.

Prestations complémentaires

Hormis le transfert de l'allocation pour impotent et des rentes extraordinaires soumises aux limites de revenu, il n'y aura pas d'adaptation de loi en matière de prestations complémentaires.

Assurance maladie

Egalité des primes pour les hommes et les femmes. Ce qui signifie qu'il ne sera plus possible que les primes d'assurance maladie soient plus élevées pour les femmes. Principe d'égalité qui est déjà appliqué par certaines caisses maladie et/ou cantons.

Assurance accidents

Egalité des primes pour les hommes et les femmes en matière d'assurance accidents non professionnels. Contraire-

ment aux primes de l'assurance maladie, ce sont celles des hommes qui diminueront et celles des femmes qui augmenteront.

Certains assureurs LAA ont manifesté leur intention d'exiger des primes identiques pour les hommes et les femmes quelle que soit l'issue du scrutin.

Loi relative à la prévoyance professionnelle

- Le versement en espèces de la prestation de libre passage en matière de prévoyance professionnelle - minimum obligatoire - en cas de départ pour un pays de l'EEE ne sera plus possible. Cependant, cette modification n'entrera pas en vigueur immédiatement, un délai transitoire de 5 ans ayant été accordé.
- Les femmes mariées ou sur le point de l'être, et qui cessent toute activité lucrative, ne pourront plus demander le versement de la prestation de libre passage en matière de prévoyance professionnelle. Cette modification règle tant le régime obligatoire que le régime pré- et sur-obligatoire de la prévoyance professionnelle.

Dispositions de l'EEE directement applicables sans modifications de loi

Mis à part les innovations énumérées, l'EEE aura toute une série d'autres répercussions sur le droit suisse en matière

d'assurances sociales. Elles découlent, sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi, des Règlements CE N° 1408/71 et 574/72 directement applicables. Ceux-ci règlent - comme l'ont fait jusqu'ici les conventions bilatérales de sécurité sociale - les questions concernant toutes les branches des assurances sociales, telles que:

- l'égalité de traitement entre les ressortissants d'autres Etats de l'EEE et les Suisses (ce qui entraînera notamment la suppression du délai d'attente en cas de droit à des prestations complémentaires pour ces étrangers);
- le paiement des prestations dans les autres Etats EEE (c'est par exemple le cas des quarts de rentes AI).* ■

Brigitte Dumas

Références :

* *La Suisse et l'Europe*: les principaux projets Eurolex de la législation en matière d'assurances sociales, OFAS, 1992¹.

Les principales modifications apportées à la législation en matière d'assurances sociales en raison du traité sur l'EEE, in RCC 10/1992¹.

Document EEE, 3^e édition, 1992. Bureau de l'intégration, section information, Berne, OCFIM n° 201.301.f.

¹ Documents disponibles sur demande au service de presse et d'information de l'Office fédéral des assurances sociales - 3003 Berne - tél. 031/61 90 11.

Nouvelles brèves

SOCIAL

REVENU MINIMUM D'AIDE SOCIALE introduit à Genève

Le 15 octobre, le Grand Conseil a adopté un projet de réforme touchant l'Office cantonal d'allocation aux personnes âgées (OAPA).

Dans le cadre de la nouvelle législation prévue, on ne parlera plus de «limites de revenu déterminant à atteindre», tel que c'est le cas maintenant, mais de *revenu minimum cantonal d'aide sociale*, une notion plus conforme à l'esprit de l'aide en question. Ce revenu cantonal est constitué par les ressources propres des intéressés, les rentes AVS-AI, les prestations complémentaires fédérales et les prestations complémentaires cantonales.

N.B. – La section des enquêteurs de l'OAPA a désormais rejoint le siège de l'Office :

54, route de Chêne – c.p. 688
1211 Genève 3 – tél. 736 83 36

ASSURANCE MALADIE association de défense des usagers

L'Association de défense des usagers en assurances sociales (USSUAS), a vu le jour fin octobre. Elle se propose d'offrir à ses adhérents – moyennant une cotisation annuelle de Fr. 15.– pour les membres individuels et Fr. 25.– pour les familles – un service gratuit de *conseil juridique*.

L'*aide juridique* offerte dans les litiges avec l'assurance maladie sera, elle, payante.

L'ASSUAS, qui prévoit une extension dans les cantons romands, entend fonctionner comme un groupe de pression dont l'avis soit pris en compte lors de l'élaboration de lois genevoises à propos desquelles les «acteurs de la santé» ont un rôle à jouer. Il est prévu également la parution d'un périodique *Droits de l'assuré*.

USSUAS – case postale 58 – 1213 Onex.

CENTRE DE DOCUMENTATION fermeture

Après 20 ans de service, le centre de documentation des Offices régionaux de réadaptation professionnelle de l'AI, unique en Suisse, va devoir fermer ses portes, suite à la décision de l'OFAS de ne plus allouer le crédit de Fr. 300.000.– nécessaire à son fonctionnement. C'est une perte sèche, tant en ce qui concerne la documentation que le savoir-faire du personnel, qu'entraîne la fermeture de ce centre de documentation en matière de réadaptation des personnes handicapées en Suisse, jusqu'ici situé au 10, rue St-Pierre – 1700 Fribourg
tél. 037/22 14 31

INEGALITES SOCIALES transmission « de père en fils »

«*Un fils d'universitaire a une chance sur deux de terminer l'université, sa sœur une chance sur quatre*». Par contre, le fils d'un homme qui s'en est tenu à la scolarité obligatoire n'a plus qu'une chance sur vingt, sa sœur une chance sur cent!

L'héritage de la position sociale se combine également avec l'appartenance au sexe masculin ou féminin. Tandis qu'à la génération des parents, 18% des pères et 32% des mères n'ont suivi que l'école primaire, seuls 5% des fils et 14% des filles sont encore dans cette situation aujourd'hui. La disparité entre les sexes se retrouve au niveau des revenus: 63% des femmes à plein temps gagnent de Fr. 1.000.– à Fr. 4.000.–, par contre le revenu de plus de 73% des hommes se situe entre Fr. 4.000.– et Fr. 5.000.–.

Tels sont les principaux éléments ressortant d'une enquête réalisée en 1991 par des chercheurs de l'Université de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) sur les inégalités sociales.

Source: ATS

POUR LES « CABOSSÉS DE LA VIE » une église ouverte jour et nuit

Un groupe interconfessionnel porte depuis un an le souci de trouver à Genève une église que la paroisse accepte de laisser ouverte 24 h sur 24 h, et qu'ainsi le sanctuaire retrouve l'une de ses anciennes fonctions: être un refuge pour celui qui a besoin d'un répit contre l'adversité.

C'est dans cette perspective qu'un essai a été tenté en ce mois de décembre au temple des Pâquis, l'église demeurant ouverte les samedis 5, 12 et 19 de 18 h à minuit et la présence de bénévoles étant assurée pour accueillir toutes les personnes se présentant, pour leur offrir un peu de chaleur, un moment de repos, de méditation ou de ren-

contre. Un bilan sera dressé en janvier; mais l'avenir se prépare déjà, avec l'espoir de trouver d'autres lieux qui acceptent, à tour de rôle, d'offrir ouverture et accueil.

ENVIRONNEMENT

LOGEMENT

légère détente mais...

Selon le Service cantonal de statistique, l'offre de logement s'est sensiblement accrue entre juin 91 et juin 92, notamment celle des studios et des deux-pièces.

Au 1^{er} juin 92, 3.462 logements étaient inoccupés: 1.716 vides et 1.710 vacants, c'est-à-dire offerts sur le marché; 1.053 d'entre eux à louer et 345 à vendre; 279 villas à vendre ou à louer. Soit une augmentation de 17,4% du nombre des appartements à louer entre 1991 et 1992, considérée comme notoirement insuffisante. Le prix des appartements à vendre demeure prohibitif et l'offre excédentaire de loyers chers ne répond pas à la demande de la majorité de la population.

Service cantonal de statistique

8, rue du 31-Décembre - tél. 787 61 11

FEMMES ET PROBLÈMES DE LOGEMENT une enquête

F-Information, le Bureau de l'égalité et Caritas ont mené une enquête sur les problèmes actuels de logement, dont les résultats ont été publiés en fin d'été. Ils se basent sur un échantillon de 245 personnes interrogées par neuf institutions et associations genevoises d'aide sociale et aboutissent au constat suivant: majorité de femmes (63%) parmi les demandeurs, demandes urgentes

(90% des cas), situations précaires, près d'une personne sur deux sans logement propre au moment de la demande, montant maximum de loyer pouvant être assumé: Fr. 1.000.-.

Un projet de structure d'aide pour les femmes à la recherche de logement est en cours. Renseignements auprès de:

F-Information - 1, rue des Barrières
1201 Genève - tél. 311 28 28

ENFANCE/JEUNESSE

« LA DENT DE LAIT »

une crèche « mixte »

L'école de soins infirmiers le *Bon Secours* a ouvert le 1^{er} octobre une crèche qui peut accueillir 51 enfants de 4 mois à 5 ans. Innovation, cette crèche privée est la première fonctionnant en collaboration avec la Ville de Genève. Elle admet les enfants du personnel du Bon Secours, ceux du quartier et ceux dont les parents habitent ou travaillent en ville de Genève, ceci selon une répartition d'un tiers pour le Bon Secours et deux tiers pour la Ville.

La dent de lait - 15, av. Dumas
1206 Genève - tél. 789 57 00

FAMILLE/FEMME

VIOLENCES SEXUELLES

campagne à Genève

L'association Viol-Secours s'est donné pour double objectif de venir en aide aux femmes ayant subi des agressions sexuelles, et de mener un travail de prévention. Sa conviction est, en effet, que «*les violences contre les femmes ne sont pas une fatalité (...) mais qu'elles ont des origines sociales et culturelles*».

Une large campagne d'information a été lancée, dont la première partie s'est déroulée en novembre: diffusion d'une plaquette tout ménage et affiches dans les transports publics. En février il est prévu de distribuer cette brochure dans les communes et de placarder pour un an un panneau sur la ligne du tram.

La brochure plaide en faveur des stages d'autodéfense pour les femmes et indique les démarches à effectuer en cas d'agression sexuelle. Elle comprend un questionnaire, à remplir dans le plus strict anonymat. Les droits découlant de la nouvelle loi fédérale

sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) sont indiqués. Voir à ce propos la rubrique: *Le point sur...* dans ce numéro.

Viol-Secours - c.p. 459 - 1211 Genève 24
permanence téléphonique au 733 63 63

Association d'autodéfense pour femmes
c.p. 118 - 1211 Genève 9
tél. 734 55 56

VIEILLESSE

PERSONNES AGEES EN PENSION

problèmes d'ordre financier

- Lors de sa dernière assemblée générale, Pro Senectute Genève notait que les bénéficiaires d'importants compléments PC/APA à leur AVS - s'expliquant par une majoration du montant de leurs primes d'assurance maladie et/ou de leur loyer - voyaient leurs impôts augmenter sans que leur revenu se soit amélioré, ces compléments étant absorbés par les hausses en question.

Pro Senectute demande que cette anomalie de la taxation puisse être corrigée, faute de quoi l'assistance entre en jeu, avec des conséquences souvent dramatiques pour les héritiers confrontés à la dette qui en découle.

- L'association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées et de leurs familles (APAF) s'inquiète de certains prix de pension qui peuvent s'élever jusqu'à Fr. 9.000.- par mois en fonction de l'établissement et du degré de dépendance de la personne. Le recours à l'assistance médicale pour compléter les ressources des pensionnaires, et leurs économies vite épuisées à ce rythme, est la seule pratique actuelle. Or ces avances du Service de contentieux et d'assistance médicale (SCAM) constituent une dette qui peut être considérée comme humiliante et qui demande à être remboursée au décès de la personne.

L'APAF a donc chargé son comité de *«tout mettre en œuvre pour que la législation en vigueur soit modifiée en tenant compte du droit à la dignité de la personne âgée»*. Cette démarche rejoint une préoccupation de Pro Senectute également signalée lors de son assemblée générale.

Pro Senectute Genève
4, rue de la Maladière - 1205 Genève
tél. 321 04 33

APAF - p.a. Mme L. Monney
31, rue Montbrillant - 1201 Genève
tél. 734 09 09

CONTRE LA SOLITUDE DU DIMANCHE le choix de la convivialité

- Les dimanches aux 5 Colosses offrent à des personnes âgées et ou handicapées, seules ou accompagnées, la possibilité de prendre un repas convivial - entrée, plat principal, dessert - pour Fr. 15.- (boissons non comprises). Ce lieu agréable et adapté à leurs besoins est ouvert de 11 h à 17 h et propose salon de lecture, jeux de société, TV et cassettes vidéo, coin de cheminée.... On peut réserver sa table jusqu'au vendredi au plus tard en téléphonant au 751 15 68.

Foyer de jour Aux 5 colosses

347, route d'Hermance - 1247 Anières

- Caritas Genève organise tous les dimanches à l'Oasis, de 11 h 30 à 17 h, des rencontres pour personnes seules avec repas à midi - au prix de Fr. 8.-, jeux et animation musicale l'après-midi. Un chauffeur bénévole peut passer prendre et ramener les personnes qui le désirent.

Oasis - 53, rue de Carouge

1205 Genève - tél. 320 21 44

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES aux Cropettes

Vieillir dans le quartier de son enfance, quand on est allé à l'école aux Cropettes, voilà ce qu'offre notamment la nouvelle résidence Fort-Barreau qui vient d'ouvrir ses portes dans le quartier des Grottes.

Outre 66 studios, l'immeuble abrite le centre social de quartier où sont décentralisés les différents services genevois d'aide sociale et médicale à domicile.

Centre social des Grottes et Résidence

Fort-Barreau - 19, rue Fort-Barreau

1201 Genève

tél. 733 13 90 et 733 82 00

OUBLIS, «Trous de mémoire» agir au lieu de s'inquiéter

Cette plaquette de Pro Senectute aborde très directement les préoccupations éprouvées par beaucoup de personnes dont la mémoire a des défaillances. Après avoir rappelé brièvement quels sont son fonctionnement, ses amis et ennemis, et passé en revue les symptômes des troubles ressentis et les angoisses qu'ils génèrent, les auteurs signalent les démarches proposées par Pro Senectute: *l'information-mémoire*: rencontre personnelle; *le réveil-mémoire*: groupe hebdomadaire de stimulation sur onze semaines; *l'atelier-mémoire*: réflexion et recherche en groupe.

Pro Senectute Genève

4, rue de la Maladière - 1205 Genève

tél. 321 04 33

SANTÉ

«OPERATION NEZ ROUGE» contre la conduite en état d'ébriété

Tel est le nom donné à une idée originale québécoise: afin d'éviter le danger de la conduite en état d'ébriété, offrir pendant les fêtes de fin d'année un service gratuit et discret: raccompagner chez eux les conducteurs qui ne sont plus en état de prendre leur voiture. Un coup de fil et une personne bénévole vous emmène, vous et votre véhicule, à destination.

L'opération «*Nez rouge*» a déjà fonctionné en 1990 et 1991 dans le Jura. En même temps que d'autres villes romandes, Genève lance cette année pour la ville et le canton. Quelques bénévoles sont recherchés à cette fin.

Cette initiative est soutenue par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, ISPA.

Renseignements: Association nez rouge
case postale 40 - 2800 Délémont

Répondante à Genève: Laurence Fehlmann
tél. 329 11 69

TROUBLES PSYCHIQUES

soutien aux proches grâce au *Relais*

Créée pour *prendre le relais* de l'entourage familial de personnes souffrant de troubles psychiques et relationnels, cette association ne doit pas être confondue avec le *Relais Dumas*, foyer de jour pour malades Alzheimer, dont Expression a décrit l'activité dans son précédent numéro. L'information aux proches des personnes atteintes de troubles psychiques et aux professionnels; l'entraide et le soutien à l'entourage; l'hébergement-logement et un accompagnement adéquat sont les grands axes de son activité. Un *groupe contact-loisirs* qui attire beaucoup de participants se réunit deux fois par mois, en alternance avec un *groupe d'entraide et de soutien aux proches*.

Tous renseignements auprès du Relais
c.p. 48 - 1231 Conches

SOS PHARMACIENS

nouveau service à domicile

Cette nouvelle prestation offerte aux malades soignés à domicile a reçu l'accord des autorités sanitaires, et s'effectue en collaboration avec l'Association des médecins, le Service d'aide et de soins communautaires (SASCOM), la Coopérative des soins infirmiers (CSI), le Lien des gardes-malades et les pharmacies de quartier.

Fonctionnant 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7, SOS Pharmaciens complète l'infrastructure

soins à domicile et déchargera ainsi l'hôpital de certains traitements qui pourront être effectués en tout temps, en cas d'urgence.

La question de la prise en charge de tels frais par les assurances devrait être réglée par la nouvelle loi sur les soins à domicile. Dans l'immédiat, les médecins s'adressant à ce service devront s'assurer de l'accord préalable de la caisse maladie de leur patient.

SOS Pharmaciens - 12, rue du Lac
jours ouvrables, 8 h à 18 h - tél. 700 22 11
jours fériés et de 18 h à 8 h, tél. 320 20 35

HANDICAP

MOYENS AUXILIAIRES

un catalogue

Toute personne désireuse de se renseigner sur les moyens auxiliaires électroniques existant en Suisse pour les handicapés peut s'adresser à la Fondation suisse pour les téléthèses (FST) qui les répertorie dans un catalogue disponible gratuitement.

FST - case postale - 2006 Neuchâtel
tél. 038/30 43 20

HANDICAPES

un poids économique certain

L'Office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI) a présenté cet automne à son siège les activités industrielles de quatre institutions genevoises pour handicapés: association Foyer-Handicap, Centre d'intégration professionnelle (CIP), Etablissements publics socio-éducatifs (EPSE), Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA). Avec cinq cents ouvriers réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 4 millions de francs, les différents ateliers protégés du canton ont un poids économique non négligeable.

Chacun a donné un aperçu de son savoir: journaux, produits en micro-édition, textiles, imprimés, porte-clés gravés, ou échantillons de parfum étaient à la disposition des visiteurs présents.

Trois de ces organismes vont engager un personnel commun chargé de la prospection et disposent dès maintenant d'un unique numéro de téléphone: 346 33 88, à l'exception de Foyer-Handicap qui conserve le tél. 343 06 09.

Sur le plan financier, les uns et les autres restent cependant très dépendants des subventions fédérales et cantonales.

OPI - 9, rue Boissonnas - 1227 Acacias
tél. 342 42 44

« EPSETERA »

boutiques-ateliers

Deux boutiques-cadeaux de qualité mettent désormais en vente le fruit du travail des ateliers protégés des EPSE (Etablissements publics socio-éducatifs): très beaux objets d'art en bois, puzzles et jeux, articles de savonnerie, bijoux... Ces échopes permettent de faire connaître le travail de personnes handicapées mentales et, en le valorisant, de contribuer à leur intégration dans la société. Atelier de fabrication et boutique coexistent. Tous les travailleurs sont au bénéfice d'une rente invalidité complète; un encadrement est assuré par des éducateurs mais, à cette différence près, rien ne distingue ces arcades Epsetera d'autres boutiques artisanales, bien qu'elles comptent en Europe parmi les expériences les plus avancées en la matière.

Epsetera - 20, rue du Grand-Bureau
1227 Acacias et 29, rue St-Joseph
1227 Carouge

HANDICAP MENTAL

week-ends d'Anyatas

L'association Anyatas organise des week-ends à l'intention des personnes mentalement handicapées. Le programme établi pour le 1^{er} semestre 93 peut être demandé:

○ au CICPH - 54, rte de Chêne

1208 Genève

tél. 736 70 07 et 736 38 10

○ à Anyatas - case postale 2010

1211 Genève 22 - tél. 785 28 38

guide réédité

L'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux (ASA) - section de Genève vient de rééditer son guide sur les droits des handicapés mentaux.

Se renseigner auprès de l'ASA

19, chemin de la Commanderie

1228 Plan-les-Ouates - tél. 342 75 88

GITES VACANCES

sélection pour tous

Pour la première fois, un guide national de 48 pages recense une sélection de lieux d'hébergement accessibles à tous: 54 gîtes ruraux, 10 chambres d'hôtes, 9 gîtes de groupes, ceci dans 29 départements français (en tête la Sarthe et la Vendée).

Des délégués de l'Association des paralytiques de France se sont prononcés en fonction de deux critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées: autonomie relative et aide nécessaire.

La Maison des gîtes de France

35, rue Godot-de-Mauroy - 75009 Paris

tél. (1) 47 42 20 20 (ou en librairie).

TRAVAIL

EMPLOI-CHOMAGE

femmes et jeunes durement touchés

En Suisse, un(e) chômeur(se) sur dix est à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

En septembre, la proportion des chômeurs de longue durée a progressé de plus de 20%. Fin septembre, on recensait aussi 58.517 hommes et 43.564 femmes sans emploi. Par rapport au mois précédent, le taux de chômage féminin a progressé de 9,3% contre 6,4% pour les hommes.

Plus de 40% des sans-emploi ont par ailleurs moins de 30 ans selon l'OFIAMT, qui en recensait 4.867 de moins de 20 ans à fin septembre.

Genève détient toujours la triste palme du plus haut pourcentage de chômeurs: 5,8% de la population active.

L'OFIAMT a autorisé le timbrage une fois par quinzaine jusqu'à fin décembre, à titre de test.

Source: ATS

CHOMEURS

vers une disposition fiscale équitable?

Outre les problèmes et soucis en tout genre qu'affrontent les chômeurs, ils continuent d'être taxés, comme tout un chacun, sur la base de leur revenu de l'année précédente (voire sur celui perçu deux années auparavant).

Un projet de loi a été déposé, proposant qu'une personne sans emploi pendant une période de six mois au moins ne soit imposée «qu'en proportion du temps pendant lequel elle a travaillé au cours de l'année de cessation de son activité». La taxation devant bien entendu prendre en compte les indemnités de chômage perçues.

Cette disposition permettrait à l'intéressé d'être taxé en fonction du revenu effectif pendant et après l'année de cessation d'activité.

Après avoir retrouvé un emploi rénuméré, il serait imposé, pour le reste de l'année en cours, sur la base des gains acquis depuis sa reprise d'activité.

CHOMEURS

sortie d'un guide pratique

Vos droits lorsque vous perdez votre emploi, tel est le titre du guide que vient de publier Michel Cornut, secrétaire syndical à la Fédération interprofessionnelle des salariés, à Lausanne. Il aborde successivement les droits face à l'employeur et à l'assurance chômage, puis les assurances sociales.

«Le droit du travail et des assurances sociales est suffisamment complexe pour que les employeurs et assureurs qui voudraient se soustraire à leurs obligations puissent miser sur l'ignorance ou la naïveté éventuelle de leurs interlocuteurs», estime l'auteur qui a voulu combler une lacune, même si les informations émanant des institutions publiques sont déjà nombreuses, à Genève notamment.

Mais les travailleurs en cours de licenciement ou les chômeurs sont toujours plus nombreux à préférer se renseigner et décider par eux-mêmes.

Editions d'En Bas, 1992, 96 pages (Fr. 18.-)
c.p. 304 - 1000 Lausanne 17

GERONTOLOGIE **du nouveau en formation continue** **à Genève**

Le Centre interfacultaire de gérontologie de l'Université de Genève a lancé, dès novembre 1992, un programme interdisciplinaire de formation continue. Un module d'une semaine par trimestre est prévu pendant 2 ans autour des thèmes de la retraite et du vieillissement, de l'autonomie de la personne âgée, du maintien à domicile, de la sécurité sociale, de l'accompagnement en fin de vie, ceci avec des intervenants suisses et étrangers.

Ce parcours, qui débouche sur un *certificat de formation continue en gérontologie*, s'adresse aux professionnels concernés par les conséquences médico-psycho-sociales et économiques du vieillissement. Un niveau universitaire, une expérience professionnelle ainsi que l'exercice de responsabilités dans le domaine sont requis.

Contact :

- Centre interfacultaire de gérontologie (CIG) - Université de Genève
8, rue du Nant - 1207 Genève
tél. 735 24 10
- Service formation continue
Université de Genève
1211 Genève 4 - tél. 705 78 34

EXCLUSION / INTEGRATION **SOCIALES**

TRANSEXUALISME **un problème d'identité**

«L'identité en question, question d'identité», tel est le titre d'une brochure qui vient de paraître et qui tente de faire le point sur cette délicate question. Une personne transsexuelle a la conviction profonde, inébran-

lable, d'appartenir au sexe qui n'est pas anatomiquement ni génétiquement le sien. Il s'agit donc plus d'un problème d'identité que de sexualité.

Transit est une association qui a vu le jour à Genève le 9 septembre 1992. Elle désire éviter la marginalisation discriminatoire des personnes transsexuelles et être un lieu d'information, de défense et d'aide en la matière.

Pour marquer ce double événement, une soirée de rencontre et d'échange a eu lieu au mois de novembre dans les locaux de *Dialogai*.

Aspasie, que son travail au sein du monde de la prostitution met en contact avec des personnes confrontées à ces problèmes d'identité, a soutenu et parrainé, avec *Dialogai*, ce travail associatif de réflexion et d'information.

Transit - pour le moment deux possibilités de contact :

- p.a. Aspasie - 10, rue Charles-Cusin
1201 Genève - tél. 732 68 28
- p.a. Dialogai - 57, av. Wendt - c.p. 27
1211 Genève 3 - tél. 340 00 00

ETRANGERS

KOSOVARS **permanence sociale**

Les personnes originaires du Kosovo, travaillant et résidant à Genève, ont dès maintenant une permanence à leur disposition le jeudi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h, dans les locaux du

Centre de contact Suisses-Immigrés,
9, rue Simon-Durand - 1227 Acacias
tél. 343 84 80

IMMIGRES A GENEVE **participation politique**

Toutes citoyennes, tous citoyens !

Tel est le slogan adopté pour une initiative déposée le 6 février 1991, demandant le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux communal et cantonal et aux tribunaux de Prud'hommes pour tous les habitants de Genève après 10 ans de résidence, indépendamment de leur nationalité.

C'est aussi le nom d'une association créée pour promouvoir la réflexion sur la notion de citoyenneté et la participation politique des immigrés à la vie genevoise.

Contact : case postale 539 - 1211 Genève 3
- ou au Centre de contact Suisses-Immigrés
(voir ci-dessus).

Le point sur...

l'aide aux victimes d'infractions

Dès le 1^{er} janvier 1993, les personnes atteintes dans leur intégrité physique, psychique ou sexuelle par une agression seront mieux soutenues et défendues; en effet, la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) entrera en vigueur à cette date. Elle vise à leur apporter une aide efficace, à renforcer leurs droits dans la procédure pénale jusqu'ici trop exclusivement centrée sur l'agresseur et à leur verser une indemnisation si elles se trouvent démunies, voire une réparation du tort moral dans les cas graves.

Les victimes

Ainsi, toute personne qui aura été atteinte après le 1^{er} janvier 1993 dans son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique par une agression, même si l'agresseur est inconnu et même s'il n'a pas commis de faute, pourra bénéficier de l'aide prévue par la loi fédérale. L'atteinte à la santé physique ou psychique doit être une conséquence directe d'une infraction telle que: lésion corporelle, viol, inceste, brigandage, acte terroriste, etc. A noter que sont également considérés comme victimes et ont droit à l'aide: le conjoint, les enfants, les père et mère, ainsi que d'autres personnes intimement liées à la victime (frère/sœur, compagnon/compagne).

Aide et appui

L'aide se présente en trois volets:

Appui et conseils

dans un centre de consultation

Des centres de consultation privés ou publics doivent être créés ou désignés dans les cantons. Genève va faire appel à des organismes existants, qui seront chargés de fournir aux victimes, soit par eux-mêmes soit en faisant appel à des

tiers, une aide médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique. Ils doivent également informer la population sur l'aide aux victimes. Leurs prestations sont gratuites et ils prennent à leur charge les frais médicaux, d'avocat et de procédure, dans la mesure où la situation personnelle de la victime le justifie. Les personnes touchées par une agression ont le libre choix du centre.

L'assistance aux victimes comprend deux phases:

- **une aide immédiate** qui doit pouvoir être fournie 24 h sur 24 h, afin de parer au plus pressé: soutien financier, aide familiale, médicale, réparations urgentes, hébergement provisoire, premières démarches (plainte pénale, déclaration aux assurances, etc.);
- **des mesures d'aide à plus long terme**: appui psychologique pour surmonter le choc, conseils et accompagnement dans toutes les démarches et procédures, recherche d'une éventuelle reconversion professionnelle, etc.

Les personnes qui travaillent pour un centre de consultation sont tenues de garder le secret, qui peut être levé si la personne concernée y consent.

Protection et droits de la victime dans la procédure pénale et dans ses rapports avec la police

La nouvelle loi vise à rééquilibrer la procédure pénale, trop axée sur le délinquant, afin de mieux protéger la personnalité et les intérêts de la victime ; il s'agit notamment d'éviter que le procès pénal ou les relations avec la police n'aggravent le traumatisme provoqué par l'infraction, ainsi que de faciliter l'obtention de la réparation du dommage subi.

Pour réaliser ces objectifs, la loi prévoit :

- des restrictions à la possibilité de publier l'identité de la victime et le huis-clos si la protection de celle-ci l'exige ;
- la limitation dans toute la mesure du possible des occasions de rencontres entre la victime et l'agresseur ;
- le droit pour les victimes d'infractions à caractère sexuel d'être entendues, dans le cadre de l'enquête de police, par des personnes du même sexe ; au tribunal, elles peuvent exiger que ce soit le cas pour une personne au moins ;
- le droit de se faire accompagner lors des auditions et de refuser de répondre aux questions qui concernent leur sphère intime ;
- une meilleure information de la victime sur ses droits et sur le déroulement de la procédure ;
- des droits d'intervention et de recours dans la procédure pénale, notamment pour faire reconnaître les prétentions à des dommages-intérêts.

La police doit informer la victime, lors de sa première audition, de l'existence des centres de consultation et transmettre à l'un d'entre eux ses nom et adresse, à moins que l'intéressé ne s'y oppose.

Afin de sensibiliser les membres de la police genevoise à la problématique des victimes, un cours a eu lieu avec la collaboration du Bureau de l'égalité, qui a pu attirer l'attention sur les violences conjugales et les violences à l'égard des femmes. La première personne rencontrée après le choc d'une agression

étant un membre de la police, une attention toute particulière a été portée à l'accueil.

Indemnisation et réparation morale

Une indemnisation des victimes par l'Etat est prévue lorsqu'elles ne peuvent être dédommagées par l'agresseur ou une assurance sociale ou privée. L'indemnité est fixée en fonction du dommage subi et du revenu de la victime. Cette dernière a droit à une indemnité totale si son revenu ne dépasse pas le plafond des prestations fédérales (soit, en 1992, Fr. 15.420.- pour une personne seule et Fr. 23.130.- pour un couple) ; l'indemnité est partielle si son revenu se situe entre le montant précité et le triple de celui-ci (soit, en 1992, Fr. 46.260.- pour une personne seule et Fr. 69.390.- pour un couple).

Une somme peut être versée à la victime à titre de réparation morale, indépendamment de son revenu, lorsqu'elle a subi une atteinte grave et que des circonstances particulières le justifient.

Une provision est accordée à la victime qui a besoin d'urgence d'une aide financière ou lorsqu'il n'est pas possible de déterminer dans un bref délai les conséquences de l'infraction.

Les demandes d'indemnisation et de réparation morale doivent être déposées dans un délai de deux ans à compter de la date de l'infraction.

Pour les infractions commises en Suisse, la victime suisse ou étrangère doit demander l'indemnisation dans le canton où l'agression a eu lieu.

Pour les agressions commises à l'étranger, les victimes de nationalité suisse peuvent demander une indemnisation dans le canton où elles sont domiciliées, pour autant qu'elles n'obtiennent pas de prestations suffisantes de l'Etat étranger.

La procédure est simple, rapide et gratuite. ■

Jeannie Coray

Pour toute information, s'adresser au :
Bureau central d'aide sociale (BCAS)
3, place de la Taconnerie
1204 Genève - tél. 310 20 55

expression
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

Un outil pour :

- faire le point
- être mieux informé
- agir plus efficacement

- Axée sur l'actualité, la réalité du terrain, la recherche, la réflexion,

la revue **expression** vous permet d'aller à l'essentiel en matière d'information sociale.

Que vous soyez professionnels ou non, **expression** vous donne tous les 2 mois un reflet de la vie sociale genevoise, romande et suisse.

Quoi de neuf en 1993 ?

des envies, des projets, du concret.

élargissement du travail de réflexion et d'information par une meilleure prise en compte :

- des cantons romands
- de la région frontalière
- des perspectives européennes et de leurs répercussions sur le plan local.

numéro thématique annuel : en 1993, la mort.

introduction progressive d'une rubrique offre/demande d'emploi dans le domaine social.

expression
revue bimestrielle
d'information sociale

Tarifs 1993

abonnement annuel
(6 numéros)

Fr. 50.—

abonnement étudiant

Fr. 30.—

vente au numéro

Fr. 10.—

Rencontres à Genève

SOCIAL

«JOURNEES DU CŒUR»

organisées par la jeune chambre économique de Genève en association avec l'Hospice général

24 décembre dès 19h: jeux - concours
repas offert - animation

25 décembre dès 11 h - buffet offert
dès 14 h - animation - film

Salle communale de Plainpalais
52, rue de Carouge

Contact:

Boutique d'information sociale HG
tél. 736 30 70

SOLIDARITE

«*Où aller en ces fêtes de fin d'année ?*»

Comme à l'accoutumée à pareille époque, un calendrier présente toutes les possibilités de rencontres, veillées, repas, animations etc... - à titre gratuit la plupart du temps - s'offrant dans le canton jusqu'au 2 janvier 93 et dont la Boutique d'information sociale HG a eu connaissance.

Renseignements: BIS

12, cours de Rive - 1204 Genève
tél. 736 30 70

FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Séminaire sur le thème:

Sida: rôle des travailleurs sociaux dans la prévention et la prise en charge des personnes séropositives et malades

27-29 janvier 93

Inscriptions immédiates: CEFOC/IES

28, rue Prévost-Martin - c.p.
1211 Genève 4
tél. 320 39 75

FAMILLE

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

ORPER - *Orientation professionnelle*

Prochaines séances d'information:

11 janvier 93, 20 h

15 janvier 93, 14 h

Le cœur et le corps

3-10-17-24 février, 8 h 30-11 h ou
19 h-21 h 30

Tenir le coup

Groupe de développement personnel ouvert aussi aux hommes

3-10-17-24 mars, 18 h 30-21 h 30

F-Information - 1, rue des Barrières
1204 Genève - tél. 311 28 28

ECOLE DES PARENTS

3 soirées pour parents d'adolescent(e)s et professionnels

■ *L'adolescent(e) dans sa famille*

14 janvier 93, 20 h 30

■ *L'adolescent(e) et sa sexualité*

24 février, 20 h 30

■ *Etre adolescent(e) ou le risque d'être soi*

17 mars, 20 h 30

Renseignements: Ecole des parents

91, rue de la Servette - 1202 Genève
tél. 733 12 00

THERAPIE FAMILIALE

L'Institut d'études du couple et de la famille vient de publier le programme de ses prochains séminaires. En début d'année:

■ *Communiquer autrement*

(séminaire de formation)

19 et 26 janvier, 2-3 février 93

■ *Métaphores, humour et jeu*

(supervision en thérapie de famille)

26-27 février

- *Travail sur mon histoire personnelle* (connaissance de soi)
26 (soir) - 28 février + 5 jeudis
en soirée en mars et avril
- *Scénario familial et perspective trans-générationnelle* (formation)
12 mars
- *L'inceste* (formation)
les 5 mardis de mars

Renseignements: Institut du couple et de la famille – 10, rue de la Madeleine 1204 Genève – tél. 311 82 11

SANTE

TOXICOMANIE/ALCOOLISME

Formation continue et journées de perfectionnement professionnel organisées par les Ateliers romands pour intervenants dans le domaine des addictions (ARIA)
Début: **février 93** (nombre de places limité pour la formation continue)

Renseignements: ARIA – 37, rue Louis-Favre 1201 Genève – tél. 734 69 34 (après-midi).

MALADES PSYCHIATRIQUES

Débat sur la psychiatrie à l'initiative de l'association les Sans Voix, avec la participation des Institutions universitaires de psychiatrie (IUG).

26 janvier 93, maison de quartier de la Jonction.

Renseignements: les Sans Voix p.a. Thérésia Krummenacher 12, rue Crespin – 1206 Genève tél. 346 48 21

TRAVAIL

FORMATION CONTINUE

Programme des cours de l'Université ouvrière de Genève (UOG)

- *Cours de français* donnés par des bénévoles, inscriptions débutants
4-6 janvier 93
- *Atelier d'écriture*
11 janvier-22 mars, lundi 18 h-20 h
- *Techniques de recherche d'emploi*
25-29 janvier
- *Réinsertion professionnelle des femmes*
11 janvier-10 février, lundi, merc.
18-20 janvier, 22-24 février, 29-31 mars
- *Droit de la sécurité sociale adapté aux spécificités des frontaliers/lières*
7 mardis, 23 février-6 avril

Renseignements: UOG
9, rue Simon-Durand – 1227 Acacias
tél. 343 58 10

Pour mieux agender...

Faites-nous part en temps voulu des colloques, rencontres, séminaires, etc... que vous organisez sur un sujet social.

Délai de réception des informations pour le n° 76/93: 20 janvier.

Rencontres en Suisse

SOCIAL

RENCONTRES

Stage organisé par le Centre du Louverain sur le thème :

Sensibilisation à la rencontre de l'autre

23-24 janvier 93

Renseignements : Le Louverain
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
tél. 038/57 16 66

RECHERCHE SOCIALE

Colloque organisé par l'Association romande d'échanges et d'études en matière d'action sociale (AREAS) sur le thème :

Logiques de crise et réorganisation de l'Etat social

15 janvier 93, 14 h, Lausanne,
Batiment administratif de la Pontaise
AREAS – p.a. M. Michel Vuille
Service de la recherche sociologique
8, rue du 31 décembre – 1207 Genève
tél. 787 65 50

SOLIDARITE

Concert «Solid' Afrique» organisé par Caritas Suisse avec l'appui de la Croix-Rouge suisse
20 décembre, Berne, Festhalle Allmend

Renseignements : Caritas
Löwenstrasse 3 – 6200 Lucerne
tél. 041/ 52 22 22

ENFANCE / JEUNESSE

«MAMANS DE JOUR»

Forum organisé par le département romand de Pro Juventute sur le thème :

*Accueil familial de jour :
situation actuelle et perspectives*

28 janvier 93, Yverdon-les-Bains

Renseignements : Pro Juventute,
département romand
1, rue Caroline – 1003 Lausanne
tél. 021/ 23 50 91

HANDICAP

SALON HANDICAP 93

2^e Salon international sur le thème :

Nos forces, un plus pour tous,
se déroulant en même temps que le
MEDNAT, salon des médecines naturelles.
Tables rondes animées par des professionnels,
animation sportive et culturelle.

24-28 mars 93, Lausanne,
Palais de Beaulieu

Renseignements : Handicap 93
Palais de Beaulieu – 1022 Lausanne
tél. 021/643 21 11

SANTE

ALCOOLOGIE

Colloque extraordinaire du Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies (GREAT) sur le thème :
Le syndrome d'appropriation du patient/client en alcoologie

28 janvier 93, Yverdon, motel des Bains

Renseignements : GREAT
1608 Bussigny-sur-Oron
tél. 021/907 81 88 (Elisabeth Neu).

CORPS ET EMOTIONS

Formation avec Jacques Salomé sur le thème :

Le corps, les émotions, les langages non verbaux

8-10 février 93, Lausanne

Renseignements : INPER
19C, av. du Temple – c.p. 112
1000 Lausanne 12 – tél. 021/653 64 12

TRAVAIL

PROFESSIONNELS ET BENEVOLES

Session de formation organisée par l'Institut de perfectionnement des travailleurs sociaux (INPER) à propos de :

La collaboration entre professionnels et milieux bénévoles dans le champ social et de la santé

19 janvier-16 février 93, Lausanne

Renseignements : INPER (voir ci-dessus).

Rencontres à l'étranger

SOCIAL

FORMATION

Colloques de l'Association nationale des personnels et acteurs de l'action sociale (ANPASE) :

- *Europe et travail social*
9-11 février 93, Paris (F)
- *Au regard des paroles publiques, des pratiques, des déontologies: l'appel du droit*
15-19 mars, Rouen (F)

Renseignements: ANPASE, CDE
b.p. 4 - F 76380 Canteleu
tél. 0033/35 52 43 70

ENFANCE / JEUNESSE

L'ADOLESCENCE ET LA PSYCHANALYSE

Thème d'une session organisée par le Centre Thomas More

6-7 février 93, L'Arbresle (F/Rhône-Alpes)

Renseignements: Centre Thomas More
La Tourette - b.p. 105 - F 69210
tél. 0033/74 01 01 03

FAMILLE

FAMILLE EN CRISE

Session de l'Institut des sciences de la famille de l'Université catholique de Lyon (ISF) sur le thème :

Familles en crise et travail psychosocial
20-22 janvier 93, Lyon (F)

Renseignements: ISF - 30, rue Ste Hélène
69002 Lyon - tél. 0033/78 92 91 24

THERAPIE FAMILIALE

Colloque annuel du Centre d'études cliniques des communications familiales (CECCOF) sur le thème :

Parlez-moi d'amour
30 janvier 93, Paris (F)

Renseignements: CECCOF

15 bis, rue Jules Romain - F 75019 Paris
tél. (1) 42 49 66 44

COUPLES

Session du Centre Thomas More sur :

Les couples contemporains, nouveaux codes, nouveaux langages

11-12 février 93, L'Arbresle
(F/Rhône-Alpes)

Renseignements: (voir ci-dessus)

VIEILLESSE

GERONTOLOGIE

Sessions du Centre pluridisciplinaire de gérontologie (CPDG) à Grenoble :

- *L'écoute et la communication avec les personnes âgées*
14-15 janvier - 11-12 février
25-26 mars et 13-14 mai 93
- *Animation thérapeutique et qualité de vie en institution*
26-28 janvier
- *Créativité-animation avec les personnes âgées dites démentes*
2-5 février, 15-16 mars

Renseignements: CPDG

5, rue de la Liberté
38000 Grenoble (F) - tél. 0033/76 54 67 28

EXCLUSION / INTEGRATION SOCIALES

AIDE SOCIALE

23^e Congrès de l'Union mondiale des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) sur le thème :

Attention exclusions! - Pour un plein exercice de nos forces

12-14 janvier 93, Nantes (F)

Renseignements: UNIOPSS

21, rue du Faubourg St. Antoine
F 75011 Paris ou Cité des congrès - Nantes
tél. 0033/51 88 20 00

Acquisitions récentes

Les ouvrages mentionnés dans cette rubrique peuvent être consultés au Centre de documentation de l'Hospice général ou obtenus à titre de prêt. Pour tout renseignement, tél. 022/736 31 32 (int. 286)

SOCIAL

Anthropologie du corps et modernité /

David Le Breton.-
Paris: Presses universitaires de France, 1992,
2^e éd., 263 p.-

La Croix-Rouge en Suisse romande /

Roger Dunand et al.-
Fribourg: Commission régionale
des sections romandes de la Croix-Rouge
suisse, 1992, 144 p.-

Pouvoir et relation d'aide /

Adolf Guggenbühl-Craig.-
Bruxelles: Pierre Mardaga, [1986], 229 p.-

La Recherche en quête du social.- Enjeux et perspectives /

Michel Chauvière.-
Préf. de Lucien Brams.-
Paris: Ed. du Centre National
de la Recherche Scientifique, 1989, 158 p.-

Les Représentations sociales /

Dir. de Denise Jodelet.-
Paris: Presses universitaires de France, 1991,
2^e éd., 424 p., bibliogr.-

Savoir-faire en développement social local /

Paul Henderson ; David N. Thomas.-
Paris: Bayard Editions, 1992, 237 p.-

Les Services de proximité en Europe.- Pour une économie solidaire /

Jean-Louis Laville.-
Préf. de Jean-Baptiste de Foucauld.-
Paris: Syros/Alternatives, 1992, 247 p.-

Les Services de référence /

Dir. de Isabelle de Kaenel.-
Actes des journées IES, 1992, 135 p.-
(Nouveaux Cahiers de l'IES N° 1)

Sociologie de l'éthique /

Jean-Louis Genard.-
Préf. de Claude Javeau.-
Paris: Ed. L'Harmattan, 1992, 269 p.-

La Solidarité : un sentiment républicain /

Jacques Chevallier.-
Paris: Presses universitaires de France, 1992,
202 p.-

Travailleur social demain /

ANAS.-
XXXI^e Congrès de l'ANAS, Lyon, 1986.-
Paris: Les Editions ESF, 1987, 113 p.-

ENVIRONNEMENT

Droits de l'homme et service social dans l'espace européen /

ANAS.-
XXXII^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1987.-
Paris: Les Editions ESF, 1988, 123 p.-

L'Islam /

Dominique Sourdel.-
Paris: Presses universitaires de France, 1990,
16^e éd., 128 p.-
(Que sais-je ? N° 355)

Le Mal des banlieues ?.-

Sentiments d'insécurité et crise identitaire /

Dominique Duprez ; Mahieddine Hedli.-
Paris: Ed. L'Harmattan, 1992, 240 p.-

La Médiation : un mode alternatif de résolution des conflits ?
Mediation als alternative Konfliktlösungsmöglichkeit ?
Mediation : an alternative method of dispute resolution ? /
Institut suisse de droit comparé et al.-
Lausanne, 14 et 15 novembre 1991.-
Zürich : Schulthess Polygraphischer Verlag,
1992, 384 p.-

La Médiation : une autre justice /
Jean-Pierre Bonafé-Schmitt.-
Paris : Syros/Alternatives, 1992, 279 p.-

La Peur, la haine et la démocratie.-
Introduction à une thérapie sociale /
Charles Rojzman.-
Paris : Desclée de Brouwer, 1992, 151 p.-

La Pudeur.-
La réserve et le trouble /
Autrement Morales N° 9.-
Paris : Autrement Revue, octobre 1992,
207 p.-

ENFANCE / JEUNESSE

Echec scolaire et illettrisme /
Dir. de Jean-Pierre Fragnière ;
Anne Compagnon.-
Lausanne : Editions EESP, 1992, 145 p.-
(Cahiers de l'EESP, N° 14)

Génération en mal d'héritage.-
Des jeunes en quête de mémoire /
Luc Pareydt.-
Paris : Assas Editions, 1992, 123 p.-

FAMILLE

Du politique et du social dans l'avenir de la famille /
Haut conseil de la population
et de la famille.-
Actes du séminaire, Paris 6-7 février 1990.-
Paris : La Documentation française, 1992,
229 p.-

L'Égalité des rémunérations entre hommes et femmes et les régimes complémentaires de retraites /
Cahiers genevois et romands de sécurité sociale N° 8.-

Genève : Université de Genève,
Faculté de droit, 1992, 130 p.-

Un et un font trois.-
Le couple révélé à lui-même /
Philippe Caillé.-
Paris : ESF éditeur, 1991, 158 p.-

Voyage au coeur du divorce.-
Divorçants et professionnels de la justice /
CNAF.-
Paris : Caisse Nationale des Allocations Familiales, 1992, 129 p.-
(Coll. Espaces et familles N° 26)

XY.-
De l'identité masculine /
Elisabeth Badinter.-
Paris : Editions Odile Jacob, 1992, 315 p.-

VIEILLESSE

La Coordination gérontologique : démarche d'hier, enjeu pour demain /
Dir. de Bernadette Veysset-Pujalon.-
Paris : Fondation de France, 1992, 163 p.-

L'Homme très âgé : quelles libertés ? /
Dir. de Christian de Saussure.-
Actes du 3^e congrès francophone des droits de l'homme âgé, Genève, 1991.-
Genève : Ed. Médecine et Hygiène, 1992,
199 p.-

SANTE

L'Amour ultime.-
L'accompagnement des mourants /
Marie de Hennezel ; Johanne de Montigny.-
Paris : Hatier, 1991, 221 p.-

Le Deuil à vivre /
Marie-Frédérique Bacqué.-
Paris : Ed. Odile Jacob, 1992, 281 p.-

Deuils.-
Vivre, c'est perdre /
Autrement N° 128.-
Paris : Autrement Revue, mars 1992, 223 p.-

L'Ergothérapie avec les enfants /
Michèle Dubochet.-
Lausanne : Editions EESP, 1992, 288 p.,
bibliogr.-
(Cahiers de l'EESP, N° 13)

L'Homme contaminé.-
La tourmente du Sida /
Autrement N° 130.-
Paris: Autrement Revue, mai 1992, 206 p.-

L'Intervention sociale face au Sida.-
Un guide pratique pour accueillir,
informer, conseiller et accompagner
les personnes infectées par le VIH /
Baptiste Cohen et al.-
Préf. de François Bloch-Lainé.-
Paris: Arcat-Sida, 1991, 190 p.-

Mourir... comment le vivre ?.-
De la mort escamotée
au deuil assumé /
Soeur Véronique Genoud et al.-
Le Mont-sur-Lausanne: Ed. Ouverture,
1992, 128 p.-

Pflegen zum Leben /
Aids-Hilfe Schweiz.-
Bern: Aids Info Docu Schweiz, 1992,
59 p.-

Santé et maladie :
analyses d'une représentation sociale /
Claudine Herzlich.-
Préf. de Serge Moscovici.-
Paris: Ecole Pratique des Hautes Etudes,
1992, 210 p.-

SIDA, dossier info /
Office fédéral de la santé publique.-
Berne: Office fédéral de la santé publique,
1991, n.p., diapositives.-

Sida et libertés.-
La régulation d'une épidémie dans
un Etat de droit /
Dir. d'Eric Heilmann.-
Arles (F): Actes Sud, 1991, 335 p.-

Vivre le Sida /
Le livre blanc des états généraux.-
Paris: Les Editions du Cerf, 1992, 234 p.-

TRAVAIL

Le Chômage en crise ?.-
La négociation des identités
des chômeurs de longue durée /
Didier Demazière.-
Lille: Presses universitaires de Lille, 1992,
380 p.-

Chômeurs au fil du temps /
Isa Aldeghi.-
Paris: CREDOC, 1991, 220 p.-

Chômeurs de longue durée /
Dir. d'Odile Benoît-Guilbot;
Duncan Gallie.-
Arles (F): Actes Sud, 1992, 231 p.-

Du chômage à l'exclusion ?.-
L'état des politiques,
l'apport des expériences /
Simon Wuhl.-
Paris: Syros / Alternatives, 1991,
207 p.-

La Vie active en Suisse.-
Résultat de la première enquête suisse
sur la population active de 1991 /
OFAS.-
Berne: Office fédéral de la statistique, 1992,
31 p.-

Vos droits lorsque vous perdez
vos droits /
Michel Cornut.-
Lausanne: Ed. d'en bas, 1992, 94 p.-

EXCLUSION / **INTEGRATION SOCIALE**

RMI : le pari de l'insertion /
Dir. de Pierre Vanlerenberghe.-
Rapport de la commission nationale d'éva-
luation du revenu minimum d'insertion.-
Paris: La Documentation française, 1992,
tome 1, 409 p.-

RMI : le pari de l'insertion /
Dir. de Pierre Vanlerenberghe.-
Rapport de la commission nationale d'éva-
luation du revenu minimum d'insertion.-
Paris: La Documentation française, 1992,
tome 2, pp. 415-835 p.-

ETRANGERS

Essais d'ethnopsychiatrie générale /
Georges Devereux.-
Préf. de Roger Bastide.-
Paris: Ed. Gallimard, 1987, 3^e éd.,
395 p.-



*Quelques livres pour
grandir, à offrir,
à s'offrir,
mais surtout à lire !*

Critique de la modernité /

Alain Touraine.-

Paris : Libr. Arthème Fayard, 1992, 462 p.-

La Force du préjugé.-

Essai sur le racisme et ses doubles /

Pierre-André Taguieff.-

Paris : Ed. La Découverte, 1987, 645 p.-

L'Humilité.-

Grandeur de l'infime /

Autrement Morales N° 8.-

Paris : Autrement Revue, septembre 1992,

189 p.-

La Religion de ma mère.-

**Le rôle des femmes dans la transmission
de la foi /**

Dir. de Jean Delumeau.-

Paris : Les Editions du Cerf, 1992, 391 p.-

Rumeurs.-

Le plus vieux média du monde /

Jean-Noël Kapferer.-

Paris : Ed. du Seuil, 1990, 342 p.-

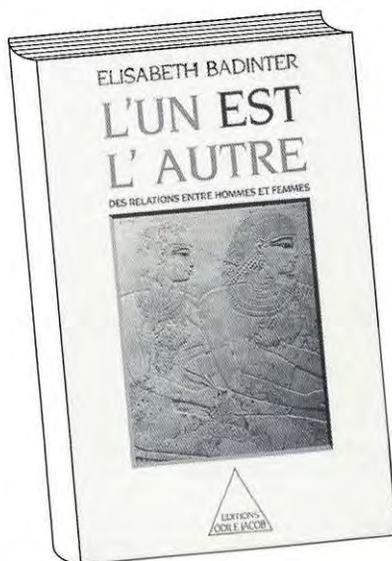
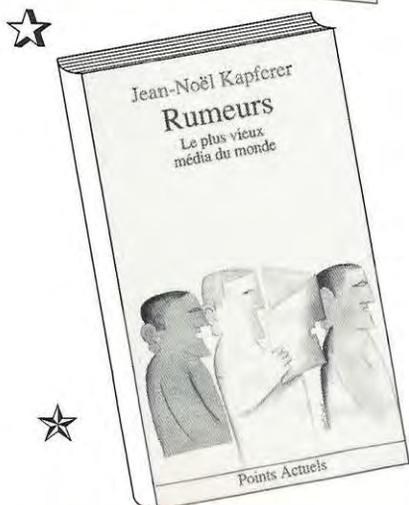
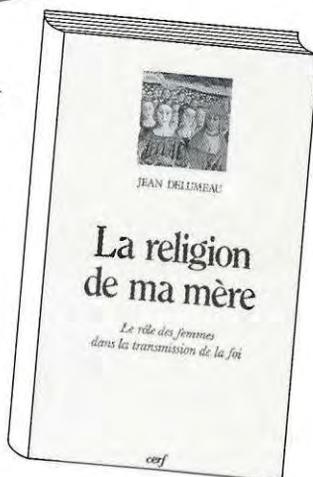
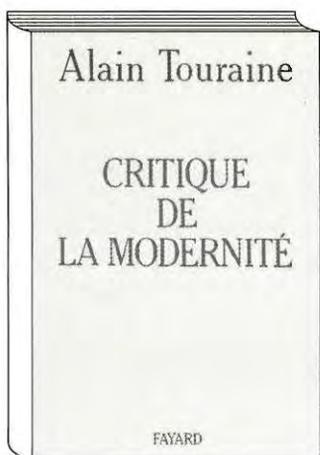
(Coll. Points Actuels)

L'Un est l'autre.-

Des relations entre hommes et femmes /

Elisabeth Badinter.-

Paris : Ed. Odile Jacob, 1986, 365 p.-



Annoncer les rectifications d'adresses
selon A1, No 552

Affranchi à forfait
1200 GENÈVE 3

170 / 1453,00

EXP-3 : 1

GROUPE DE LIAISON GENEVOIS DES
ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Rue du Village-Suisse 5
1205 GENEVE



1500/92

HOSPICE GÉNÉRAL
Institution genevoise d'action sociale
service d'information sociale et juridique
case postale 430
1211 GENÈVE 3